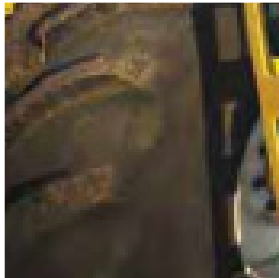


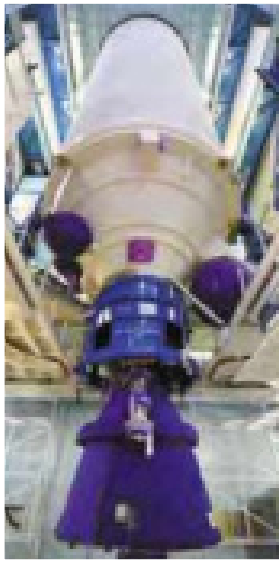
Yvelines

Le Département en action

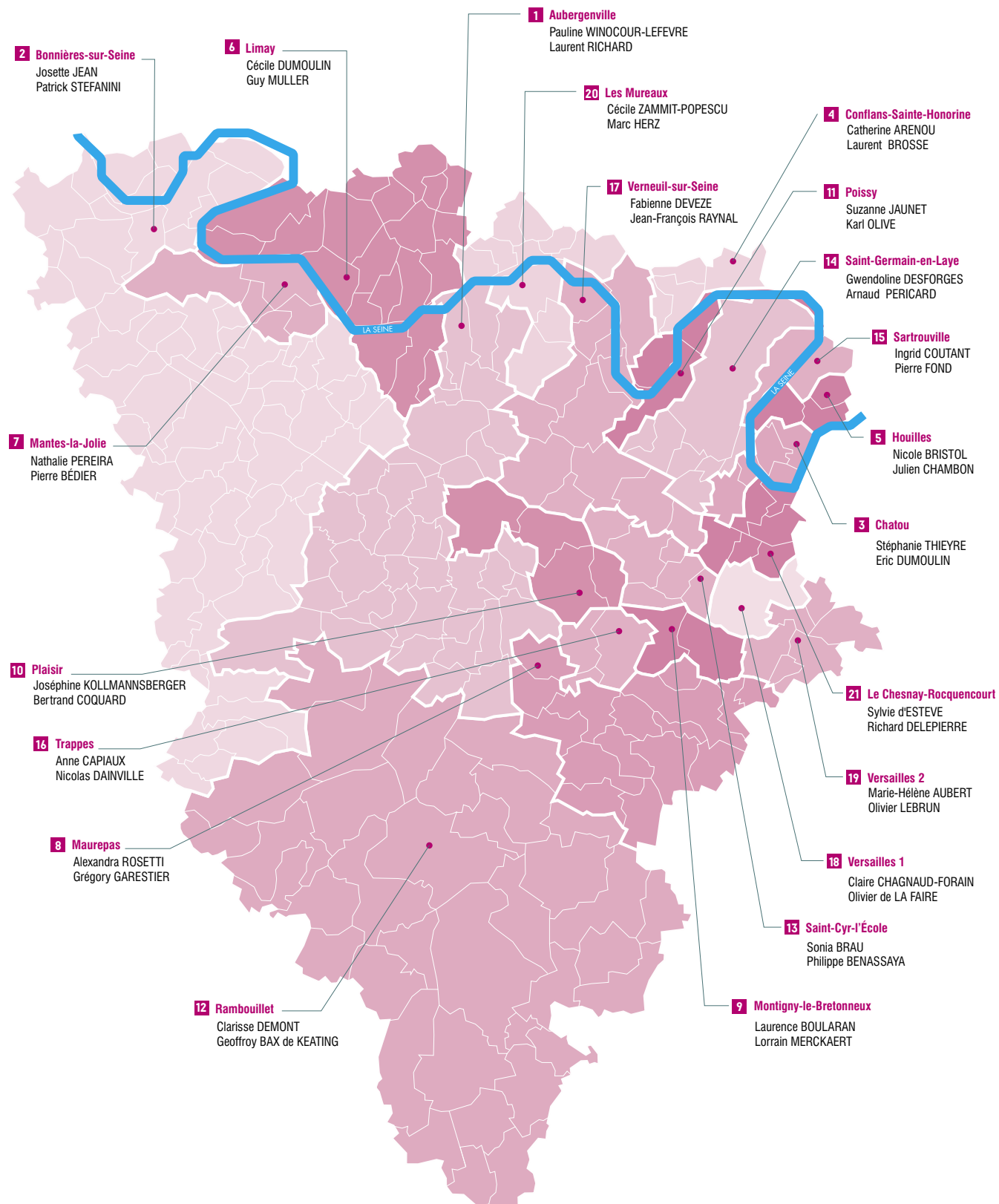
PROXIMITÉ • SOLIDARITÉ • INNOVATION



Été 2021



LE DÉPARTEMENT DES YVELINES : 21 CANTONS, 42 ÉLUS AU SERVICE DE TOUS LES YVELINOIS



PROXIMITÉ, SOLIDARITÉ, INNOVATION



Pierre Bédier,
Président du
Département des Yvelines

Face à l'abstention massive qu'ont connue les récentes élections départementales et régionales, l'une des explications avancées, parmi bien d'autres, est la méconnaissance par les électeurs de ce que nous faisons. Curieusement, cet argument sera surtout développé par les élites politiques et médiatiques qui ont beaucoup œuvré à ce que notre élection, profondément locale, soit occultée par des débats nationaux sans grand rapport. Les mêmes qui encouragent ou tolèrent la pratique centralisatrice sans cesse croissante de notre pays ; la quasi-suppression de l'autonomie fiscale des collectivités locales, et en particulier des départements, alors que l'histoire nous a amplement démontré que la démocratie s'enracine toujours dans le consentement à l'impôt ; la course au gigantisme s'agissant des régions, justifiée par des économies d'échelle dont la Cour des Comptes vient récemment de souligner le caractère fantasmagique ; toute la superficialité démontrée au cours des dernières années dans la pensée et l'action relative à la décentralisation : les contresens égoïstes de la métropolisation « à la lyonnaise » ou de la métropole du Grand-Paris, construite sur la moitié du Paris actuel ; le prétendu et indigeste « mille-feuilles territorial » - sans compter cette sorte de populisme généralisé consistant à dénigrer les élus et l'engagement politique, s'accroissent pour dégrader la motivation des citoyens.

Néanmoins, dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit reste le fondement de la politique telle que je l'entends. C'est pourquoi, l'enjeu électoral désormais derrière nous, j'ai tenu à réaliser ce document qui est à la fois un bilan de l'action conduite par la majorité sortante et un engagement pour les années à venir. L'ignorance du citoyen est un problème réel pour la démocratie. Mais l'ignorance du décideur, du responsable, est une faute. Le Département est une institution qui s'inscrit dans l'histoire longue de notre pays ; il mérite à cet égard le respect ; mais il garde surtout une immense utilité et une immense modernité : il est la seule collectivité capable à la fois de s'inscrire dans la proximité et de mettre en œuvre les indispensables solidarités entre des territoires dont les besoins et les moyens d'y répondre sont inévitablement inégaux.

Si nous ne le faisons pas qui le ferait ? La réponse est simple : personne ! Proximité, Solidarité : ne sont-ce pas là des aspirations évidentes, actuelles et durables de nos concitoyens ? C'est à ces préoccupations que nous continuerons de répondre dans les sept ans à venir ; pas par des slogans et des incantations mais par des actions, des réalisations, concrètes et vérifiables.

LES YVELINES EN UN CLIN D'ŒIL

1,46M
habitants

259
communes

40 %
de la population
a moins de 30 ans

88 000
collégiens



1 600 km
de réseau routier départemental



530 436
emplois

Source : Insee 2017

172
communes rurales



85 %
d'espaces naturels et agricoles

Plus de **40** musées,
maisons d'artistes
et d'écrivains.



67
Espaces Naturels Sensibles
(ENS)

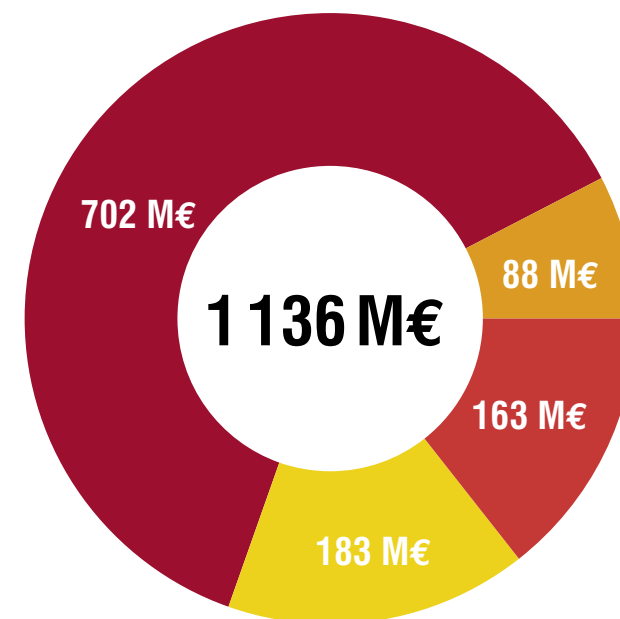


1^{er} département sportif
en Île-de-France
380 000 licenciés

BUDGET ET MISSIONS DU DÉPARTEMENT

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT LES PLUS BASSES DE FRANCE

- **Développement territorial** dont la participation aux transports d'IDF, les aides aux voyageurs, le soutien aux commerçants et artisans pour faire face à la crise sanitaire...
- **Solidarité et action sociale** dont l'allocation et l'aide à l'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), les aides aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)...
- **Gestion et solidarité territoriale** via la péréquation (versement obligatoire dans un fonds collectif de redistribution afin d'atténuer les disparités de ressources entre départements)
- **Éducation, jeunesse, culture, sport, et sécurité-incendie** dont la restauration des collèges (C'Midy), le numérique des établissements, et la maintenance des bâtiments

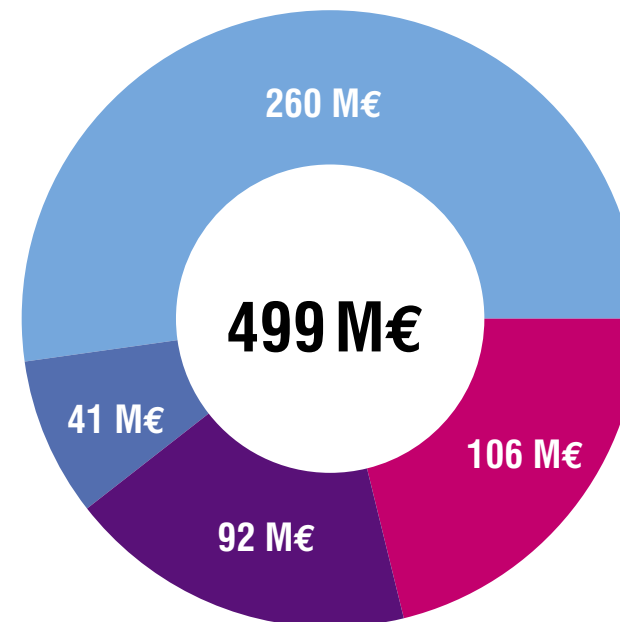


734 € par habitant

UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT POUR PRÉPARER L'AVENIR

- **Développement territorial** dont la mobilité durable, la maintenance et la modernisation des routes départementales, et l'attractivité territoriale et économique (dont l'AFDEY : Action foncière pour un développement équilibré des Yvelines et la rénovation urbaine), les contrats de territoire et les contrats de développement Yvelines + ...
- **Solidarité et action sociale** dont la création de maisons médicales et la protection maternelle et infantile (PMI), la construction et rénovation des maisons départementales, les subventions au profit des établissements accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap...
- **Éducation, culture, sport, sécurité-incendie** dont la construction et la rénovation des collèges et lycées, le numérique des établissements d'enseignement, la rénovation des bâtiments du service départemental d'incendie et de secours et de la gendarmerie, la conservation du patrimoine
- **Gestion et solidarité territoriale** via le Fonds de Solidarité et d'Investissement Interdépartemental (FS2I), et le remboursement d'emprunt finançant les investissements du territoire yvelinois

BUDGET PRIMITIF 2021



324 € par habitant

+ d'infos : www.yvelines.fr/budget

Le Département des Yvelines est, avant tout autre chose, une collectivité bien gérée, économe de l'argent public, soucieuse de l'efficacité de la dépense.

GESTION RIGOREUSE

Nos dépenses de fonctionnement par habitant sont les plus basses de tous les départements français, inférieures de 21% à la moyenne nationale (2019) et de 19% à celle des six autres départements d'Île-de-France, les plus directement comparables. L'une des raisons majeures de cette frugalité réside dans la modestie de nos dépenses de personnel qui sont, elles aussi, les plus faibles de France.

L'évolution de ces dépenses de fonctionnement est fortement maîtrisée : sur toute la période du mandat, elles augmentent en valeur réelle (c'est-à-dire corrigées de l'inflation) de 0,3% par an. En comparaison, celles de l'État ont augmenté de 1,1% par an sur la période.

Encore cette performance est-elle amoindrie par l'impact direct et indirect de la crise épidémique en 2020 avec, en particulier, une très forte augmentation des dépenses liées au Revenu Social d'Activité (RSA).

Notre fiscalité départementale reste l'une des plus basses de France (4^e rang national) malgré l'augmentation imposée en début de mandature par le désengagement financier de l'État qui, entre 2013 et 2017, nous a privés de presque 90% de nos recettes de dotation globale de fonctionnement (DGF) représentant 15% de notre budget ! Notons néanmoins que notre collectivité, bien gérée, a été la plus fortement impactée par cette baisse de dotation d'État, et que malgré tout, nous avons en 5 ans gagné une place au tableau des départements les moins fiscalisés !

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET FISCAUX

Les deux engagements essentiels pris en début de mandature par l'assemblée départementale ont été tenus :

- Le premier était d'accroître nos investissements avec un fort taux d'autofinancement et un recours limité à l'endettement. Sur la période de 2015-2020, les Yvelines auront investi 1,8 milliard d'euros dans les transports et les routes (670 M€), l'éducation (330 M€), le développement territorial (304 M€), l'environnement, la culture et le sport (97 M€). Le Département est de loin le premier investisseur public du territoire yvelinois avec, en 2021, un budget d'investissement de 470 M€.
- Le second engagement était de baisser nos taux d'imposition si nos efforts de gestion le permettaient. Cela a été fait en 2020, avec une baisse de 8% du taux de la taxe foncière. La crise épidémique et les dépenses importantes (+ 75 M€) qu'elle a entraînées n'ont malheureusement pas permis d'aller plus loin. Surtout le transfert par l'État de la ressource de taxe foncière des départements aux communes nous empêche de continuer dans cette voie...

Malgré sa frugalité, le Département des Yvelines est une collectivité solidaire. Il l'est, bien entendu, dans ses actions,

puisque les missions de solidarité sont au cœur de nos politiques. Elles mobilisent les deux-tiers de nos dépenses de fonctionnement.

Il l'est à travers la part de nos recettes que l'État nous reprend pour les distribuer aux autres collectivités. Les Yvelines sont le 4^e plus gros contributeur national à ces dispositifs ; sur la mandature, c'est plus de 377 M€ qui nous ont été prélevés, soit quatre fois plus que lors du mandat précédent !

Pourtant, le Département des Yvelines est, avec celui des Hauts-de-Seine, à l'origine du seul mécanisme volontaire de solidarité entre collectivités créé en 2017 : Le fonds de solidarité interdépartemental par l'investissement (FS2I). Nous y avons consacré 90 M€. Pourquoi ?

SOLIDARITÉ DE CHAQUE INSTANT

Pour démontrer que des collectivités qui partagent un même territoire et dont les intérêts sont ainsi liés étaient parfaitement capables d'organiser leur propre solidarité sans que l'État ne vienne s'en mêler avec des systèmes de prélèvement et de distribution de plus en plus incompréhensibles et qui privilégient la dépense de fonctionnement sur l'investissement. Notre plaidoyer pour plus de décentralisation, parce que source de meilleure gestion, est ainsi concrètement prouvé ! Enfin, cette solidarité s'exerce également à l'égard des communes et des intercommunalités de notre territoire puisque, entre 2015 et 2020, c'est plus de 210 M€ que nous aurons apportés en cofinancement de leurs investissements. Économe, solidaire, et pourtant ambitieux et innovant. Au cours des dernières années, le Département des Yvelines a créé la première agence départementale d'insertion par l'activité et la première offre de compensation environnementale. Il est le premier et le seul Département à avoir fibré ses zones moins denses avec des capitaux privés plutôt que sur fonds publics. Il a, par souci d'efficacité et d'innovation, interdépartementalisé près de la moitié de ses services avec les Hauts-de-Seine. Il a construit le premier foyer départemental d'accueil de personnes atteintes de troubles autistiques. Il a créé la première société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) qui produit 6 millions de repas par an pour la restauration des collégiens. Il est le Département français le plus investi dans la rénovation urbaine, dans le financement du logement pour tous.

INNOVATION CONSTANTE

Tous ces accomplissements, et bien d'autres, reflètent notre ambition et notre capacité d'initiative et d'innovation. Comment parvenons-nous à concilier cette ambition avec le maintien d'un rigoureux équilibre financier ?

D'abord par notre mentalité : celle d'entrepreneurs de service public. Nous cherchons en permanence à faire mieux avec moins. Nous sommes pénétrés de notre responsabilité à

l'égard des contribuables qui nous financent : notre argent est leur argent ; notre devoir est de le dépenser avec un souci constant d'efficacité.

Ensuite en nous efforçant d'inventer des projets où la dépense publique sert plusieurs objectifs. Un exemple : notre société de restauration scolaire, C'Midy, au-delà de sa mission première, stimule par ses achats locaux l'agriculture yvelinoise ; elle offre des emplois utiles à l'insertion de jeunes yvelinois.

Ou encore en nous efforçant de faire profiter l'ensemble des acteurs publics du département de solutions mutualisées. Notre service d'entretien routier, déjà partagé avec les Hauts-de-Seine, entretient à moindre frais les routes communautaires rurales de Grand Paris Seine et Oise (GPSEO) ; la centrale d'achat de Seine-et-Yvelines Numérique offre des tarifs d'achats attractifs aux communes pour leurs acquisitions numériques et informatiques. Car, dans un pays écrasé par le poids de la dépense publique, les économies que nous pouvons faire faire à d'autres ne nous sont pas indifférentes.

PROXIMITÉ ET EFFICACITÉ

Dans les pages suivantes, le Département précise ses réalisations au cours du mandat et esquisse ses projets pour le futur.

Parmi ceux-ci, figure au premier plan le souci de devenir la collectivité locale de référence en matière de lutte contre le changement climatique. Celui également d'utiliser tous les leviers dont nous disposons au service de notre jeunesse, de sa protection, de sa santé, de son éducation, de son insertion dans la société et le monde du travail.

Ce bilan de mandat, porté par l'ensemble de l'assemblée départementale toutes nuances politiques confondues, est un démenti à tous ceux qui questionnent l'utilité du Département - le plus souvent sans savoir vraiment ce qu'il fait. La plupart de ces réalisations n'auraient pu être concrétisées par d'autres si le département n'existait pas.

Parce que nous disposons d'une taille et d'une force de compétences humaines et de capacités financières sur notre territoire qu'aucune autre collectivité n'égale.

Parce que ce territoire nous en connaissons chaque détail grâce à la présence sur le terrain, dans la réalité yvelinoise, de nos élus et de nos agents.

Parce que la solidarité, entre les parties de notre territoire diversifié, le maintien des équilibres, fait partie de l'ADN du Conseil départemental qui s'y consacre naturellement au-delà de toute considération partisane ou politique.

ÉDUCATION	8-10
SANTÉ	11-13
INSERTION	14-16
AUTONOMIE	17-19
ROUTES DÉPARTEMENTALES ET LIAISONS DOUCES	20-22
TRANSPORTS ET MOBILITÉS INNOVANTES	23-25
RÉNOVATION URBAINE	26-28
LOGEMENT	29-31
INNOVATION ET INDUSTRIE	32-34
ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE	35-37
CULTURE ET PATRIMOINE	38-40
RURALITÉ	41-43
INTERDÉPARTEMENTALITÉ	44-46
SOUTIEN AU BLOC COMMUNAL	47-49
CRISE SANITAIRE	50-52
BIODIVERSITÉ ET CLIMAT	53-55
JEUNESSE	56-58



ÉDUCATION



Le Département exerce avec ambition cette compétence pour garantir les meilleures conditions d'apprentissage aux élèves et étudiants des Yvelines et ainsi préparer l'avenir du territoire. L'enjeu de la politique éducative du Département est de promouvoir l'excellence et la réussite éducative de tous, plus particulièrement du collège, en garantissant l'accès à des bâtiments et des outils numériques adaptés aux pratiques pédagogiques les plus innovantes, en assurant un environnement d'apprentissage de très grande qualité en contribuant notamment à la restauration scolaire et en investissant pour promouvoir la promesse républicaine de l'égalité des chances.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Département dispose d'une compétence pour la gestion des collèges. Cette compétence porte sur trois axes :

- Les constructions de collèges et la gestion des bâtiments
- Le numérique éducatif
- La restauration scolaire

Pour mettre en œuvre ces missions, le Département s'appuie sur des opérateurs qu'il a créés (C'Midy, Seine-et-Yvelines Numérique).

Le Département a également noué des partenariats avec les grands acteurs de l'éducation ou de la formation professionnelle du territoire : l'Université de Versailles-Saint-Quentin, l'IEP de Saint-Germain ou la chambre des métiers et de l'artisanat. Il faut noter que l'éducation est une compétence qui fait l'objet d'une approche interdépartementale avec les Hauts-de-Seine.



116
collèges publics

65 000
collégiens

23
collèges privés

23 000
collégiens

2
établissements
d'enseignement
international
(St-Germain-en-Laye,
Buc)

3 600
élèves



POINTS FORTS

- Une priorité donnée à l'égalité des chances en zone sensible
- Une forte prise en compte des enjeux environnementaux dans les collèges
- Une approche ambitieuse du numérique

RÉALISATIONS 2015-2021

CONSTRUCTIONS

- **Construction du collège innovant de Mantes-la-Jolie** en réseau d'éducation prioritaire (REP+) : ouverture en septembre 2021 (31 M€). Ce projet vise à renforcer la réussite éducative, agir contre le décrochage scolaire, encourager et consolider le lien établissements scolaires-parents-services publics en y associant des solutions numériques innovantes (équipement individuel en tablette, collège sans clef)
- **Restructuration et extension du Lycée international de Saint-Germain-en-Laye** (2017/2019) (73 M€) – capacité 2300 élèves
- **Restructuration et extension du collège/lycée Franco-Allemand de Buc** : livraison fin 2021 (56 M€) - capacité 1300 élèves
- Création, dans un quartier de rénovation urbaine, de la **cité scolaire de Chanteloup**, un ensemble éducatif qui intègre le primaire et le collège dans une logique de continuité pédagogique – financement de 7 M€

NUMÉRIQUE SCOLAIRE

- **2015-2020** : lancement du **Plan numérique pour les collèges** dont l'objectif est triple : moderniser les apprentissages en favorisant l'autonomie et la différenciation des élèves, améliorer la continuité pédagogique du CM1 à la 3^e et réduire la fracture numérique :
 - 100 % des collèges et lycées raccordés au Très Haut Débit, préalable à la mise en œuvre du plan numérique
 - Équipement numérique et dispositif de maintenance dans les collèges
 - Déploiement du wifi dans l'ensemble des collèges
- **2015** : lancement du projet pilote équipement individuel mobile avec le déploiement dans 18 collèges de logiciels pédagogiques associés aux tablettes pour chaque élève et enseignant (12 500 tablettes) en particulier dans les collèges en QPV
- **2019** : financement du Plan de déploiement numérique scolaire de Saint-Quentin-en-Yvelines (en faveur des 28 000 élèves du territoire)



RESTAURATION SCOLAIRE

- La restauration scolaire de qualité est un élément important du bien-être des collégiens. Elle constitue également un levier de soutien à l'agriculture yvelinoise à travers les besoins en denrées locales. Enfin, elle offre un vecteur d'insertion professionnelle majeure. En s'engageant sur ces trois axes en même temps, le Département maximise l'utilité de la dépense publique tout en la contrôlant.
- 84 cuisines de production dans les collèges avec la présence d'un vrai chef de cuisine
- La possibilité de manger un plat végétarien chaque jour
- **30% de produits issus de circuits courts** (2019) et 40% en 2025 avec une priorité à des partenariats durables et gagnant-gagnant avec les agriculteurs yvelinois
- **Mise en place d'une tarification en fonction des revenus** : le Département prend en charge entre 50% et 88% du coût d'un repas pour toutes les collégiens demi-pensionnaires
- 50 emplois d'insertion dans les collèges yvelinois pour faciliter le retour à l'emploi durable

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Financement des travaux d'amélioration du campus de l'IEP de Saint-Germain-en-Laye
- Financement d'un terrain de sport sur le campus de l'Université de Versailles-Saint Quentin (UVSQ)
- Financement d'une structure de restauration pour les étudiants de l'IUT de Mantes
- Financement d'un plan de lutte contre la précarité étudiante (aides alimentaires, 500 jobs étudiants)

PERSPECTIVES 2021-2027**COLLÈGES**

- Un plan d'investissement de 500 M€ sur 5 ans pour construire et reconstruire 15 collèges avec un haut niveau d'exigence environnementale (modes constructifs écologiques, bois et matériaux biosourcés)
- Un objectif contrôlable de réduction des consommations d'énergie d'au moins un tiers en 5 ans
- Poursuite d'une politique d'intervention massive dans les quartiers Politique de la Ville avec la construction/reconstruction de 3 collèges (Les Mureaux, Trappes, Sartrouville)

NUMÉRIQUE (130 000 élèves – 91 M€)

- Équiper chaque collégien d'une tablette individuelle pour faciliter les apprentissages
- Équiper les écoliers de CM1 et CM2 pour renforcer la cohérence et la continuité des pratiques pédagogiques tout en accompagnant les maires pour faire des Yvelines un territoire numérique
- Modernisation des services de sécurité informatique pour faire face aux enjeux du numérique généralisé pour l'ensemble des collégiens

RESTAURATION

- Augmentation de la part des produits yvelinois pour atteindre un tiers de denrées locales dans l'assiette de tous les collégiens
- Priorité donnée à la production sur place (plus de 85% de collèges produisant leur repas sur place à la fin du prochain mandat)

ÉGALITÉ DES CHANCES

- Mise en place d'un dispositif de soutien scolaire et à l'orientation



12 300
enfants suivis
en centre de PMI

91%
des enfants de 3 à 4 ans
bénéficient d'un bilan de
santé en maternelle

22
maisons médicales
créées

10
CPEF (Centres
de Planification et
d'Éducation Familiale)

59
médecins généralistes
actuellement
en exercice,
et 83 d'ici trois ans

SANTÉ

Permettre à tout Yvelinois d'accéder aux soins primaires, en luttant contre la désertification médicale et en maillant les Yvelines en structures de soins de proximité, en particulier dans les zones les plus impactées, la ruralité et les QPV.

Le Département s'engage ainsi pour garantir aux Yvelinois une couverture sanitaire de qualité (prévention, accès aux soins, financement d'équipements médicaux de pointe, développement de la formation sociale et médicale).

COMMENT ÇA MARCHE ?

En charge de la **protection maternelle et infantile (PMI)**, le Département réalise 71 600 consultations par an auprès des femmes enceintes et enfants de moins de 6 ans au sein de 23 centres de PMI, d'un bus PMI, des maternelles et au domicile des Yvelinois. Créé en 2017, le numéro unique Allô PMI (information et prise de rendez-vous) facilite le traitement des demandes.

Le Département a décidé de lutter contre la désertification médicale et de **faciliter l'installation des professionnels de santé** dans les Yvelines. Il a engagé près de 40M€ pour le financement de 22 maisons de santé afin de garantir un accès à des soins médicaux et paramédicaux de qualité sur tout son territoire et notamment dans les zones rurales ou urbaines dotées de QPV, présentant un déficit de professionnels de santé notable.

RÉALISATIONS 2015-2021

CRÉATION D'UN RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE 22 MAISONS MÉDICALES, financées dans le cadre d'un appel à projets :

- **9 maisons médicales Départementales** (Ablis, Bréval, Chanteloup-les-Vignes, Condé-sur-Vesgre, Maule, Plaisir, Poissy, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Vaux-sur-Seine)
- **13 maisons médicales communales** (Aubergenville, Beynes, Bonnelles, Carrières-sur-Seine, Conflans-Sainte-Honorine, Dampierre-en-Yvelines, Epône, Guerville, Houilles, Mantes-la-Jolie, Triel-sur-Seine, Villennes-sur-Seine, Viroflay)
- **9 projets en secteur rural et 2 projets en QPV**
- **7 maisons médicales** ouvertes à ce jour : Aubergenville, Condé-sur-Vesgre, Guerville, Triel-sur-Seine, Viroflay, Bonnelles et Mantes-la-Jolie
- **59 médecins généralistes** actuellement en exercice, et 83 d'ici trois ans

LANCEMENT D'UN BUS PMI :

- **Service itinérant** créé en 2017 desservant 12 communes (Jouars-Pontchartrain, Bonnières-sur-Seine, Beynes, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Septeuil, Maule, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Bréval, Ablis, Freneuse, Magny-les-Hameaux, La Verrière).
- **3 000 actes** (consultations, soins ou vaccinations) ont été réalisés sur 800 enfants de moins de 6 ans. Augmentation de la fréquentation de 30% en 2 ans.

LANCEMENT D'UN BUS SANTÉ FEMMES :

- Création fin 2019, avec le Département des Hauts de Seine, d'un service itinérant destiné aux femmes fragiles ou isolées pour répondre à des besoins spécifiques (prévention santé, dépistages, prévention violences, entretiens psychologiques, accès aux droits).

CRÉATION DE 100 MAÎTRES DE STAGE supplémentaires pour les étudiants en médecine financés par le Département à la faculté de médecine de l'Université Versailles Saint-Quentin (UVSQ).

ACQUISITION D'UN ROBOT CHIRURGICAL de précision par le Centre hospitalier de Versailles, GHT Sud, grâce à une participation financière du Département à hauteur de 70% du coût.



POINTS FORTS

- Une approche différenciée du territoire selon ses besoins (zones rurales, urbaines, QPV)
- Une proximité renforcée et innovante avec la mobilité des services

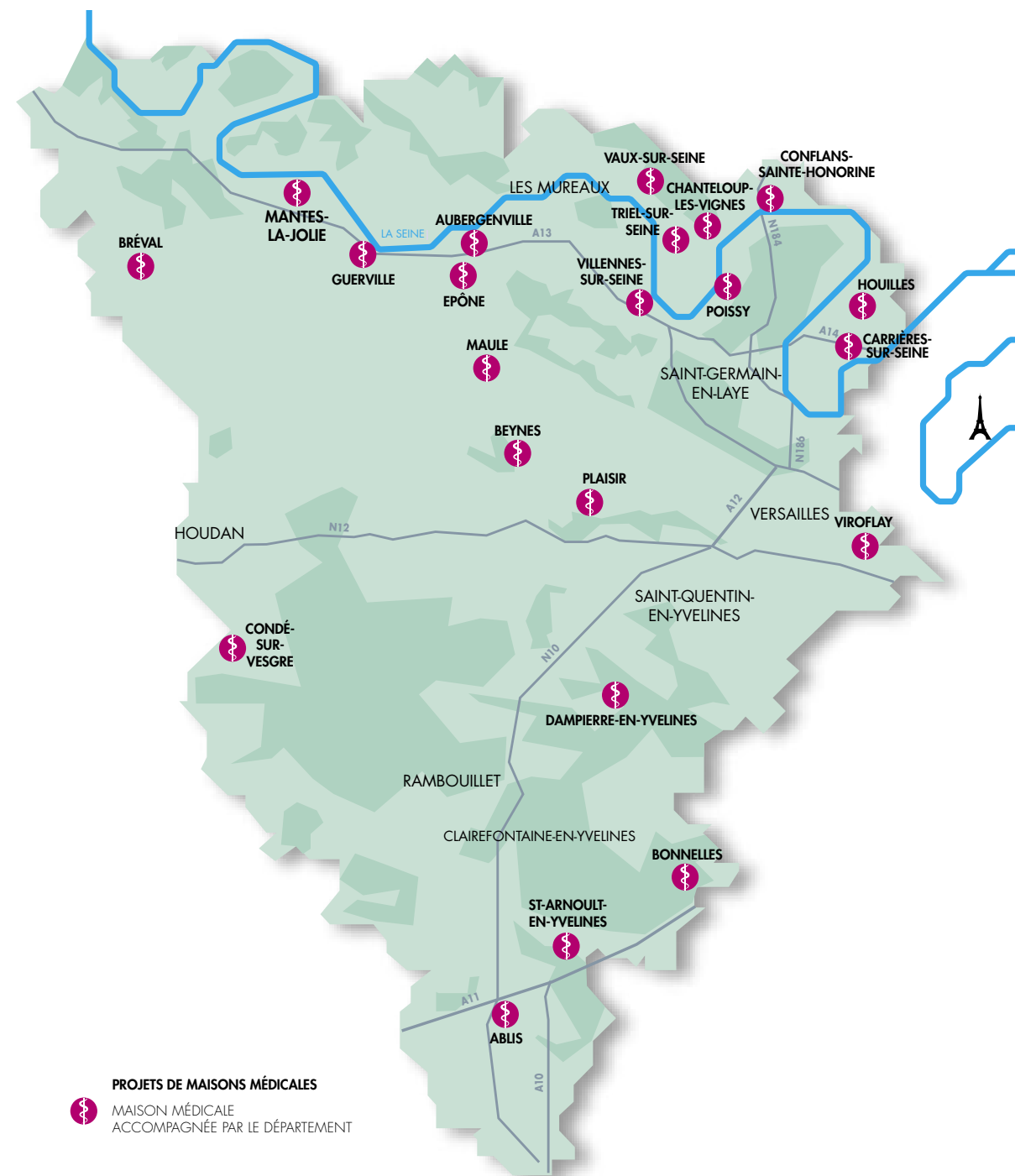
COMBIEN ÇA COÛTE ?

- La PMI :

20 M€
chaque année

- Réseau de maisons médicales :

32 M€
en investissement



PERSPECTIVES 2021-2027

- Déployer la **télémédecine** dans nos réseaux de maisons médicales et de PMI,
- Lancer fin 2021 un **Bus Santé Prévention** couvrant le secteur rural et les QPV
- Soutenir les **initiatives libérales** structurant le territoire en télémédecine
- Implanter de **nouvelles maisons médicales** dans des QPV ainsi que dans les zones rurales
- Acheter un **Robot chirurgical de précision** au GHT nord (Hôpital de Poissy)
- Créer un **Hôpital 2.0** – outil de pointe consacré à la formation médicale – en partenariat avec la faculté de médecine
- Créer un **centre de Formation de l'Ouest Parisien** regroupant 2000 étudiants dans le secteur du médico-social et de l'aide à la personne à Bècheville
- Créer un **Institut du Psychotraumatisme de l'Enfant** en partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine
- **Demander le transfert au Département de la médecine scolaire** afin de pouvoir accompagner les enfants et adolescents yvelinois tout au long de leur scolarité





INSERTION

Permettre aux Yvelinois qui rencontrent des difficultés professionnelles (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes) de rebondir et retrouver un emploi durable.

En charge de la politique d'insertion, le Département a choisi de privilégier une approche opérationnelle, focalisée sur le maintien en activité, la qualification professionnelle et le retour ou l'accès à l'emploi.

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'agence d'insertion **ACTIVITY'** a été créée en 2015 et devient interdépartementale en 2020. Elle pilote le Programme départemental d'insertion des 2 départements et assure la coordination des différentes interventions des acteurs économiques locaux pour permettre à des bénéficiaires du RSA de retrouver une activité ou d'accéder à une formation qualifiante. Cette démarche qui vise à rendre la dépense sociale plus efficace, cible en priorité l'accompagnement des personnes en insertion et en particulier la valorisation de leurs compétences. L'agence intervient à 2 niveaux :

- **Auprès des bénéficiaires du RSA** en les aidant à acquérir une autonomie professionnelle par un accompagnement personnalisé à la reprise d'emploi ;
- **Auprès des entreprises** en anticipant les besoins de main d'œuvre pour développer des remises en activité durables.

Le Département des Yvelines favorise la reprise d'activité des personnes en insertion soit en les recrutant avec des contrats d'un an dit Parcours Emploi Compétence (PEC), soit en intégrant dans ses marchés publics des clauses d'insertion sociale qui contraignent les titulaires de marchés à recruter des personnes en insertion. Il finance des actions à l'échelle du département pour lever les « freins » à l'emploi (maîtrise du français, logement, déplacements, garde d'enfants).



15 000

Yvelinois accompagnés depuis la création de l'agence **ACTIVITY'**.
Un taux de reprise d'activité de 47%

77%

d'entre eux n'ont plus recours au RSA après avoir repris un emploi avec **ActivityY'**



RÉALISATIONS 2015-2021

UNE SIMPLIFICATION DANS L'ACCOMPAGNEMENT

Le parcours d'accompagnement s'échelonne sur 9 mois avec des formules « tout en un » qui associent montée en compétences, mise en situation professionnelle et des partenariats d'envergure pour permettre à tous d'accéder à des moyens pour se déplacer et se rendre sur son lieu de travail.

DES FORMATIONS CONNECTÉES À LA REPRISSE D'EMPLOI

900 Yvelinois formés chaque année via des parcours qualifiants conçus avec les fédérations professionnelles, les acteurs de la formation professionnelle et les entreprises telles que la plateforme des métiers du BTP à Trappes avec la Fédération régionale des travaux publics d'Île-de-France (FRTP), INVIE et l'association pour l'innovation dans les métiers de l'aide à la personne et des services à domicile.

LA STRUCTURATION DE FILIÈRES D'INSERTION POUR DES MÉTIERS D'AVENIR

Les parcours de mise en activité accompagnent les mutations économiques et sont orientés vers la création de compétences contribuant à l'aménagement du territoire et au développement des activités « décarbonées », de la logistique du dernier kilomètre et du e-commerce avec chaque année :

- **400 bénéficiaires du RSA recrutés par le Département** en Parcours emploi compétences dans les domaines de la propreté urbaine, de l'entretien des espaces naturels, de la restauration collective et de la sécurité (Brigades vertes, Brigades propreté et restauration des collèges)
- **600 candidats recrutés chaque année** via les clauses d'insertion des marchés publics : chantiers de rénovation urbaine, de travaux routiers ou d'infrastructures de transports (Eole, prolongement du RER E, Tramway T13,...) ou de requalification d'espaces naturels (Plaine des déchets de Chanteloup-les-Vignes)
- **300 candidats en contrat dans des structures d'insertion par l'activité économique** dans les filières du recyclage, de l'écologie urbaine, des services de proximité

UNE RÉPONSE OPÉRATIONNELLE AUX BESOINS DES ENTREPRISES

- 200 candidats recrutés en 2020 grâce à l'expertise de l'équipe entreprise **ActivityY'**, qui met en relation candidats et recruteurs
- Appui technique à la mise en œuvre et à la réalisation d'une démarche d'achats responsables offrant des opportunités de recrutements durables : 400 entreprises recrutent chaque année des candidats dans le cadre des clauses sociales et 70% de ces recrutements débouchent sur un emploi pérenne
- 100 entreprises labellisées par **ActivityY'** « Entreprises engagées pour l'insertion » en 2019

PERSPECTIVES 2021-2027

Pilotage du Programme départemental d'insertion 2021-2023 Hauts-de-Seine & Yvelines et mise en œuvre du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) visant à :

- ▶ Renforcer les moyens de formation professionnelle pour une réponse adaptée aux besoins du territoire
- ▶ Développer l'emploi d'insertion dans le domaine de l'aide aux personnes âgées et handicapées
- ▶ Mettre en place le bus Job Insertion (rentrée 2021)
- ▶ Permettre aux grands employeurs publics du territoire de développer l'emploi d'insertion en « activant » à leur profit l'économie d'allocation du RSA
- ▶ Développer l'emploi d'insertion dans les travaux environnementaux
- ▶ Développer un programme spécifique d'insertion pour les « jeunes majeurs » de l'aide sociale à l'enfance

Ces actions sont susceptibles de bénéficier d'un co-financement par l'Union européenne (Fonds social européen)

COMBIEN ÇA COÛTE ?

- RSA 2021 :

184 M€

- Plan Départemental d'Insertion :

8 M€ par an

- Crédits du Fonds Social Européen :

5 255 000€

dédiés au Département pour l'accompagnement global et la Coordination de la politique d'insertion (2015-2021)

2 160 000€

dédiés à ActivitY' (2017-2021)

**POINTS FORTS**

- ▶ Le seul Département métropolitain à avoir créé une agence d'insertion par l'activité
- ▶ Près de 10 % des effectifs du Département sont des bénéficiaires du RSA en activité. Un record en France !

**COMBIEN ÇA COÛTE ?**

277 M€
en fonctionnement

7,8 M€
en investissement

AUTONOMIE**Séniors et personnes en situation de handicap**

Face au vieillissement de la population, le Département décide d'intensifier sa politique de soutien à domicile en structurant, diversifiant et rendant accessible l'offre de services à domicile, en veillant à la qualité des prestations, à la professionnalisation des intervenants et en s'appuyant sur l'utilisation pertinente des nouvelles technologies. Le Département s'engage pour la qualité de vie des personnes prises en charge.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Département a joué pleinement son rôle de pilote dans ce domaine.

Fort de sa politique autonomie et de ses innovations, les Yvelines ont maillé le territoire en six zones de proximité, les Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) et confié à des partenaires les actions à mener au domicile des seniors et des personnes en situation de handicap.

Le partenariat a permis de couvrir notre département en EHPAD et structures pour personnes en situation de handicap avec des taux d'équipements supérieurs à la moyenne régionale.



RÉALISATIONS 2015-2021

SUR LE SOUTIEN À DOMICILE :

- Création, en 2018, du **dispositif DomYcile** pour optimiser l'efficacité et le suivi des prestations, et surtout améliorer la coordination des soins et faciliter le quotidien des usagers
- **Yvelines Etudiants Seniors (YES)** : dispositif créé pendant la canicule 2003 et reconduit depuis tous les ans. Il a été renforcé pendant la crise sanitaire avec le dispositif "YES+" (prise de rendez-vous vaccination, visites ou appels de convivialité, accompagnement au lieu de vaccination...)
- Création d'Allô Autonomie
- Création, en 2020, d'une **Agence interdépartementale de l'autonomie** qui accompagne le soutien à domicile des seniors et des personnes en situation de handicap. Elle est constituée de 2 pôles :
 - Une plateforme de services, qui a vocation à structurer, organiser et assister les structures d'aide à domicile
 - Un hub innovation ou hub e-tonomy, conçu comme un laboratoire de recherche et développement qui permettra à des start-ups de créer et tester des solutions innovantes. Cette agence doit également valoriser les métiers du soin en favorisant la création d'emplois pour les bénéficiaires du RSA et la formation en lien avec ActivitY'
- Financement dans le cadre d'un programme de subventions de logements spécifiques de 8 **résidences intergénérationnelles** yvelinoises (dont 1 résidence seniors autonomes et 3 pensions de famille) et 6 **résidences d'accueil** pour personnes en situation de handicap
- Mise en œuvre du **dispositif d'habitat partagé** pour les personnes qui ne peuvent plus rester à leur domicile avec la création de 35 places pour commencer

SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL :

- Création, en 2021 avec le Département des Hauts-de-Seine, d'une plateforme d'**établissements et de services pour personnes atteintes du trouble du spectre autistique ou de handicap psychique** qui aujourd'hui sont souvent hébergées... en Belgique ! L'objectif est de proposer un accompagnement diversifié et adapté aux besoins de 300 personnes. Implantée aux Mureaux, à proximité du Centre hospitalier intercommunal, cette structure comprendra :
 - un foyer d'accueil médicalisé de 116 places (104 places d'hébergement et 12 d'accueil en journée)
 - un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) de 42 places (permettant chacune de prendre en charge jusqu'à 4 personnes), réparti sur 4 antennes (2 dans chaque département)
 - deux Pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE)
- **Création de 5 EHPAD** à Buchelay, Viroflay, Montigny-le-Bretonneux, Montesson et Noisy-le-Roi. Le Département des Yvelines offre le meilleur taux d'équipement de France avec 97 places pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans (90 en France, 78 en Île-de-France)
- **Création de 6 Pôles Autonomie Territoriaux (PAT)**, guichets uniques destinés à accueillir, informer et orienter les personnes âgées en situation de dépendance et les personnes en situation de handicap, en 2017



POINTS FORTS

- Forte capacité à fédérer et entraîner les acteurs
- Volonté de s'adapter au plus près des besoins du territoire
- Création de structures interdépartementales innovantes
- Culture du partenariat fondé sur le respect, l'écoute et la transparence



106 000
seniors de 75 ans et + :

7,4%
de la population
(6,8% en Île-de-France)

100 000
personnes en situation
de handicap

152
établissements

12 251
places d'accueil
pour les personnes âgées

86
établissements

3 381
places pour les personnes
en situation de handicap

PERSPECTIVES 2021-2027

- Déployer la **plateforme de services et le hub innovation** de l'Agence AutonomY
- Déployer le **carnet de liaison à domicile** afin d'assurer la coordination des prises en charge entre tous les intervenants et ce dans le respect des règles de confidentialité
- Fluidifier le **parcours soin** des Yvelinois en associant le sanitaire et le médico-social au sein d'un même lieu
- Rendre attractifs les **métiers de l'autonomie** et associer nos politiques autonomie et insertion
- Développer notre **campus de l'ouest francilien** à Bècheville dédié à la formation aux métiers de la santé, de l'autonomie et du grand âge qui accueillera 2 000 étudiants
- Créer un **guichet unique** à destination des usagers et des professionnels libéraux en rapprochant les dispositifs départementaux et ceux de l'ARS
- Diminuer les **délais de délivrance des prestations** dans une perspective d'amélioration continue de la qualité des services
- Sécuriser le **soutien à domicile** en adaptant l'habitat et en favorisant les liens intergénérationnels et la mobilité
- Diversifier l'**offre d'habitat** par des solutions innovantes et souples





© 2016 Hayes Davidson



ROUTES DÉPARTEMENTALES ET LIAISONS DOUCES

- La route étant une infrastructure essentielle au quotidien des Yvelinois, le Département s'engage pour garantir un réseau de qualité et adapté aux besoins des habitants.
- L'aménagement du réseau routier structurant vise en particulier à améliorer le cadre de vie des Yvelinois (lutte contre les nuisances sonores, intégration paysagère et plantations), avec des centres villes qui respirent (lutte contre la pollution) et des déplacements plus sûrs (amélioration de la sécurité routière).

COMMENT ÇA MARCHE ?

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ROUTIER

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage des projets structurants de création ou d'aménagement d'infrastructures nécessaires à la desserte du territoire.

CIRCULATIONS DOUCES

Le Département réalise des pistes cyclables le long des axes routiers départementaux, finance les collectivités locales qui contribuent au maillage

du territoire (25 M€ de subventions 2015/2021). Il participe à la réalisation et à la valorisation des itinéraires nationaux d'exception qui constituent un facteur d'attractivité touristique : Véloscénie, Paris-Londres, Seine à Vélo.

EXPLOITATION ET MAINTENANCE DU RÉSEAU ROUTIER

L'établissement public interdépartemental (EPI), créé en 2017, assure les missions d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental pour garantir aux Yvelinois des déplacements dans des conditions de sécurité et de confort optimales.



**+ de
43 000 h**
de travail réalisées
pour favoriser le retour
à l'emploi dans le cadre
des chantiers routiers du
Département depuis 2015.

1 600 km
de réseau routier
dont 1 000 km
hors agglomération

3 500
places de
stationnement vélos
financées depuis 2006.

89%
Taux de motorisation
des ménages yvelinois

© Clément Chauvet



RÉALISATIONS 2015-2021

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ROUTIER

- **Voie Nouvelle à Sartrouville et Montesson** - Mise en service en 2020 - 96,6 M€ dont 90 M€ à la charge du CD78.
Objectifs : améliorer les déplacements dans la boucle de Montesson, soulager le trafic des centres villes de Sartrouville et Montesson, faciliter les circulations douces
- **Aménagement et élargissement de la RD30 à Plaisir et Elancourt** - Mise en service en 2018/2020 - 87,5 M€ dont 54,2 M€ à la charge du CD78.
Objectifs : sécuriser et fluidifier les déplacements Nord/Sud, accompagner le développement économique avec une meilleure desserte des pôles d'activité et commerciaux de Plaisir/Les Clayes, soulager le centre-ville de Plaisir du trafic de transit
- **Déviations de Saint-Nom-la-Bretèche RD307** - Mise en service 2018 - 42,3 M€ dont 39,7 M€ à la charge du CD78.
Objectifs : Soulager le centre-ville du trafic de transit et permettre ainsi une requalification urbaine, sécuriser et fluidifier les déplacements, faciliter les circulations douces
- **Déviations de Richebourg RD 983** - Mise en service 2015 - 12,9 M€ dont 7,9 M€ à la charge du CD78.
Objectifs : Améliorer les conditions de circulation en traversée de Richebourg (1 400 habitants et une voirie qui supportait 400 poids lourds / jour), améliorer les conditions d'exploitation agricoles par la mise en œuvre d'un aménagement foncier

CIRCULATIONS DOUCES

- **Réalisation par le Département de 50 km de pistes cyclables** entre 2015 et 2021 et notamment le long des nouvelles infrastructures :
 - Plaisir : 6 km de Voie Verte le long de la RD30
 - Montesson : 3 km de pistes cyclables le long de la voie nouvelle
 - Saint-Nom-la-Bretèche : 6 km de pistes et bandes cyclables le long de la RD307
- **Participation à la réalisation de 4 passerelles cycles-piétons** pour assurer les continuités d'itinéraires : franchissements de Seine/Oise ou de routes à 2x2 voies
 - **Conflans-Sainte-Honorine** : en 2017, Passerelle Fin Oise pour relier Andresy à la gare de Conflans-Sainte-Honorine
Coût du projet : 3,4 M€ - financement et maîtrise d'ouvrage CD78 pour 2,1 M€
 - **Mantes-la-Jolie/Limay** : en 2019, passerelle pour faciliter l'accès aux gares prochainement desservies par EOLE - financement CD78 de 1,8 M€
 - **Plaisir/Elancourt** : en 2019, passerelle de franchissement de la RN 12 pour relier Plaisir à Elancourt notamment vers le collège de la Clé Saint-Pierre - financement et maîtrise d'ouvrage départementale 2,4 M€
 - **Plaisir** : en 2020, passerelle du Bois de la Cranne pour rétablir le GR11, suite à la mise à 2x2 voies de la RD 30 et de compléter le maillage de liaisons douces. Financement et maîtrise d'ouvrage départementale : 1,7 M€
- **Réalisations récentes de continuités cyclables structurantes** :
 - 1 km entre Magny Village et le hameau de Villeneuve longeant la RD 195
 - 1,7 km longeant la RD 24 sur la commune de Cernay-la-Ville
 - 2 km entre Issou et Limay

EXPLOITATION ET MAINTENANCE DU RÉSEAU ROUTIER :

UNE FORTE AMBITION ENVIRONNEMENTALE

- Diminution des émissions de gaz à effet de serre par un recours pour 1/3 des chaussées renouvelées à des enrobés tièdes
- Recyclage des matériaux issus des déconstructions et terrassements par une action ciblée sur l'évacuation des déchets en phase de préparation de chantier.
- Mise en place de protections phoniques composées de matériaux recyclés ou de buttes acoustiques végétalisées. Création de 4 240 mètres linéaires d'écrans acoustiques et 1 920 mètres linéaires de merlons pour les opérations RD30 et RD 307
- Réduction des consommations d'eau sur les chantiers avec le réemploi des eaux issues des bassins d'assainissement avec l'ambition de réduire de moitié la consommation d'eau
- Amélioration des performances énergétiques pour l'éclairage public avec la mise en œuvre d'un marché de performance énergétique et de modernisation des équipements en 2017 (remplacement de luminaires, gradation de puissance entre minuit et 6h, détection de présence progressive le long des pistes cyclables)
- Préservation de la biodiversité avec un fauchage raisonné des accotements, fossés et talus des routes départementales hors agglomération ainsi qu'une réduction des produits phytosanitaires

PERSPECTIVES 2021-2027

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ROUTIER

- Création d'un pont à Achères et d'une liaison RD30/RD190 pour améliorer les conditions de desserte et d'accessibilité du territoire de la Boucle de Chanteloup afin de faciliter son développement, d'accompagner celui du territoire de l'OIN Seine Aval et de délester le pont et le centre-ville de Poissy pour favoriser ainsi le développement des transports en commun (EOLE et Tram 13) Mise en service prévisionnelle 2025 – coût de l'opération 120 M€ TTC
- Requalification de la RD190 en boulevard urbain entre Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy pour améliorer les conditions de circulation et la sécurité avec intégration d'un transport collectif en site propre en agglomération pour recoudre le tissu urbain, requalifier et végétaliser au bénéfice du cadre de vie ce territoire en pleine mutation : (ZAC centralité 3 200 logements et ZAC Ecopole 38 000m² de zone d'activités économique) Mise en service prévisionnelle 2024 – coût de l'opération 21,5 M€ TTC.
- Prolongement du boulevard de l'Europe à Poissy jusqu'à la RD30 pour accompagner les évolutions de ce secteur en mutation (EOLE, tram 13, déploiement site PSA, Ecoquartier Rouget de Lisle) Mise en service prévisionnelle 2024 – Coût de l'opération 5 M€ TTC
- Création d'un nouveau diffuseur entre la RD57 et l'A86 à Vélizy-Villacoublay pour améliorer la desserte de la zone d'activité et commerciale (46 000 emplois) – désengorger l'échangeur A 86 / RN 118 et améliorer les conditions de sécurité des déplacements Mise en service prévisionnelle 2022 – Coût de l'opération 43 M€ HT dont 4,6 M€ à la charge du Département qui en assure la maîtrise d'ouvrage
- Création d'une voie de contournement RD 154 au sud de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet pour délester la traversée des centres villes du trafic de transit et permettre une requalification urbaine qualitative et apaisée Mise en service prévisionnelle 2023 – Coût de l'opération 24 M€ TTC

CIRCULATIONS DOUCES

- Mise en œuvre d'un plan «Vélo» départemental ambitieux pour développer des liaisons douces structurantes permettant de faciliter la pratique du vélo au quotidien en favorisant le rabattement vers les gares et pôles d'emplois ainsi que des itinéraires de loisirs et de tourisme
- Financement de nouveaux franchissements de Seine : passerelle entre Poissy/Carrières-sous-Poissy

POINTS FORTS

- Forte capacité d'investissement (environ 50 M€ d'investissement annuel pour les routes et les aménagements cyclables)
- Création d'un service interdépartemental permettant de mutualiser les moyens et les ressources pour l'entretien et l'exploitation des routes
- Participation du Département au contrat de plan Etat-Région 2015/2020 à hauteur de 20 M€ pour permettre le bouclage financier d'opérations d'aménagement du réseau structurant national comme l'enfouissement de la RN10 à Trappes qui vise à améliorer la desserte urbaine



TRANSPORTS ET MOBILITÉS INNOVANTES

COMBIEN CA COÛTE ?

Total des investissements
transports en commun :

400 M€

au titre de la participation
volontaire du Département
pour les infrastructures de
transport de 2015 à 2021.

23 M€

pour financer la recherche
et les expérimentations

- Améliorer les conditions d'accessibilité de la vallée de la Seine en transports en commun
- Optimiser les liaisons Nord-Sud entre les territoires des opérations d'intérêt national (OIN) Seine-Aval et Paris-Saclay
- Renforcer l'accessibilité en transports collectifs des territoires
- Soutenir et accompagner les grands projets d'infrastructures de transports du Grand Paris

COMMENT ÇA MARCHE ?

TRANSPORTS

Le Département des Yvelines, administrateur au Conseil du syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), participe au financement des transports franciliens à hauteur de 20 M€ / an.

Le Département investit également volontairement dans des infrastructures de transports en commun ferroviaires, dans le cadre de sa participation aux contrats de plan Etat/Région (CPER), ainsi que par la prise en charge de dépenses de fonctionnement des transports en commun routiers (aides aux familles et aux collectivités locales).

MOBILITÉS INNOVANTES

Le Département est un financeur majeur du programme de recherche de VEDECOM, Institut de Transition Énergétique (ITE), implanté à Satory et spécialisé dans la mobilité décarbonée.

Au-delà de cette convention de partenariat de 20 M€ sur 10 ans, le Département participe au financement d'expérimentations menées par les acteurs industriels (navette autonome Transdev, EasyMile sur le site ArianeGroup).





© Valentine Pedoussat



© Cyril Badet



© VEDECOM



POINTS FORTS

- Une vision stratégique des infrastructures de transports pour le territoire
- Une forte capacité d'investissement (environ 50 M€ / an pour les transports)
- Capacité à porter en maîtrise d'ouvrage des nouvelles infrastructures de transport en commun (T6, TCSP de la RD190)

RÉALISATIONS 2015-2021

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

- **TRAMWAY T6 – Châtillon/Vélizy/Viroflay** : mise en service en 2016 de cette nouvelle infrastructure de transport qui relie Châtillon (M 13) dans les Hauts-de-Seine à Viroflay (RER C). Elle s'accompagne d'une requalification urbaine qui renforce la sécurité et le confort des déplacements des piétons et des cycles (larges trottoirs, pistes dédiées, réduction des chaussées) - Coût des travaux : 384 M€ dont 52 M€ financés par le Département qui en a assuré la maîtrise d'ouvrage dans les Yvelines
- **EOLE - prolongement du RER E - Gare Haussmann-Saint-Lazare/Mantes-la-Jolie** : projet capital pour revitaliser la vallée de Seine en facilitant l'accès aux grands bassins d'emplois. Ligne qui sera la plus interconnectée d'Île-de-France. Mise en service en 2024 à Mantes-la-Jolie. 620 000 voyageurs/jour prévus. Elle permettra une nette amélioration des conditions de transport (fréquence augmentée et temps de parcours réduits : moins 12 mn sur le trajet Mantes-la-Jolie – La Défense). Coût du projet : 3,7 Mds € dont 200 M€ financés par le Département

- **TRAM 13 express Saint-Cyr-l'Ecole/Saint-Germain-en-Laye (phase 1) / Achères (phase 2)** : mise en service de la phase 1 mi-2022 permettant de répondre à la demande croissante de déplacements de banlieue à banlieue en renforçant les liaisons entre les pôles de vie et les pôles d'activités : Saint-Germain-en-Laye (RER E), Poissy, Versailles, Saint-Cyr-l'Ecole (ligne L, N et U) - 4,1 millions de voyageurs par an. Coût du projet : 557 M€ dont 167 M€ financés par le Département

PÔLES GARES ET INTERMODALITÉ :

- financement à hauteur de 11 M€ du pôle d'échanges multimodal de Versailles Chantiers (mis en service en 2019) qui s'intègre au projet urbain mené par la Ville (24 000 m² de bureaux, 400 logements dont 1 résidence étudiante, 1 crèche)
- financement à hauteur de 10 M€ du premier tronçon du transport collectif en site propre (TCSP) Trappes-La Verrière (doublement du pont Schuler), du pôle gare de La Verrière (lignes U et N) et du parking relais silo en lien avec le nouveau quartier des Bécannes, pour créer les conditions de rabattement sur la gare, fluidifier les déplacements entre la gare de la Verrière et Maurepas, assurer une desserte plus rapide et fiable constituant une réelle alternative à la voiture tout en libérant des emprises pour le développement urbain.

PERSPECTIVES 2021-2027

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

- **Tram 13 Express** – phase 2 Saint-Germain-en-Laye/Poissy/Achères 4 stations, 10,4 km – mise en service attendue en 2026
Coût du projet : 250 M€ - financement CD78 : 75 M€
- **Tram 11 Express** – Epinay /Sartrouville : 12 km et 4 gares dont une nouvelle à Sartrouville Coût du prolongement à l'Ouest : 800 M€
- **Transport en commun en site propre entre les gares de La Verrière et de Trappes.** Ce projet réalisé en plusieurs phases (phase 1 livrée en 2019) consiste à réaliser des aménagements pour améliorer le temps de parcours, la régularité et le confort des lignes de bus actuelles et futures et diminuer l'usage de la voiture
- **Liaison Saint-Cyr/Satory** : réaménagement de la voie ferrée militaire pour permettre le passage de navettes de bus desservant le site de Satory depuis la gare de Saint Cyr afin d'accompagner le développement du pôle d'activités et de logements de Satory aujourd'hui enclavé. Opération estimée à 35 M€
- Par ailleurs, le Département porte la **ligne 18** qui permettra de connecter les Yvelines au nouveau métro du Grand Paris Express, enjeu majeur pour le développement du territoire (3,5 Md€ - horizon 2030) Infrastructure de métro automatique de 35 km entre Orly et Versailles Chantiers qui consiste à relier les principaux pôles d'enseignement supérieur scientifiques et technologiques du plateau de Saclay, les principaux bassins d'habitat et d'emploi de l'Essonne et des Yvelines, 10 gares desservies dont 3 dans les Yvelines (Saint-Quentin Est, Satory, Versailles Chantiers)

INTERMODALITÉ

- **Pôles Gare EOLE** : le Département accompagne la communauté urbaine GPS&O pour permettre la transformation des gares en pôles d'échange multimodaux (favoriser les modes doux, limiter les ruptures de charge, etc.) et faire émerger le développement de nouveaux quartiers à l'horizon de la mise en service d'EOLE
- Développement d'une **offre de mobilité alternative** au « tout voiture » dans le secteur rural : transports à la demande, équipements intermodaux, covoiturage, financement des pôles gare (Tacoignières)
- Création avec l'EPAPS de **4 parkings mutualisés** sur le plateau de Satory. L'objectif est d'offrir des solutions de stationnement innovantes en limitant la consommation foncière.

MOBILITÉS INNOVANTES

- Déploiement d'un réseau de **bornes de recharge électrique** dans chaque commune yvelinoise avec la mise à disposition d'un service public d'autopartage de véhicules électriques au bénéfice des petites communes
- Poursuite du **soutien aux projets expérimentaux** de nouvelles mobilités

MOBILITÉS INNOVANTES

- **Financement du programme de R&D de VEDECOM** - 20 M€ sur 10 ans (2014/2023), financement ANR : 54 M€
- **Financement d'expérimentations réalisées dans les Yvelines** et portées soit par des collectivités locales soit par l'Institut Vedecom : expérimentation aux Mureaux sur le site d'ArianeGroup de navettes autonomes « Navetty » visant à préfigurer le déploiement de nouvelles solutions de mobilité autonome sur le territoire de la Vallée de Seine (liaisons gare/site ArianeGroup / campus départemental)
- En 2020, le Département a remplacé 185 véhicules légers de sa flotte par des véhicules électriques dans l'objectif d'atteindre 100 % de **véhicules électriques ou hybrides** d'ici fin 2022



RÉNOVATION URBAINE



11% de la population yvelinoise habite dans un quartier dit « d'habitat social ». Confronté au désengagement de l'Etat et de son opérateur l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine), le Département a décidé de monter « au filet » et de faire de la rénovation urbaine une cause d'intérêt départemental.

L'objectif est d'accroître l'attractivité et la mixité sociale de ces quartiers et de renforcer l'égalité des chances pour leurs habitants, en particulier les plus jeunes.

COMBIEN CA COÛTE ?

Avec **400 M€** engagés, le Département des Yvelines est devenu le 1^{er} partenaire financeur de la rénovation urbaine yvelinoise, loin devant l'Agence Nationale de Rénovation urbaine (ANRU).

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Département intervient de 3 manières aux côtés des collectivités :

- **En tant qu'investisseur**, le Département priorise la reconstruction de ses collèges, le réaménagement de ses routes départementales, la création de ses équipements sociaux et médicaux-sociaux afin d'accroître l'ambition et l'efficacité des plans de rénovation urbaine
- **En tant que financeur**, il soutient les collectivités locales par la réhabilitation des logements sociaux ou la construction de nouveaux types de logements (accession à la propriété notamment), la construction / rénovation des équipements scolaires, sportifs et culturels les plus vétustes ou encore la création d'avenues, de mails, squares et jardins pour végétaliser et embellir le cadre urbain
- **En tant que partenaire local**, il soutient et amplifie les initiatives des collectivités locales dans leurs actions de politique de la ville, notamment à destination de la jeunesse avec par exemple l'opération « Quartiers d'été » qui offre chaque année des activités aux jeunes

RÉALISATIONS 2015-2021

155 M€ D'INVESTISSEMENTS DIRECTS DU DÉPARTEMENT

- Construction du nouveau collège de Mantes (ouverture en septembre 2021), de la cité éducative de Chanteloup-les-Vignes rapprochant collège et primaire, en préfiguration d'une généralisation du modèle aux principaux quartiers en politique de la ville du territoire
- Création en cœur de quartier de 2 maisons médicales départementales, création et réfection de 8 équipements sociaux
- Réaménagement de 8 routes départementales pour embellir le cadre de vie, apaiser le trafic, favoriser les mobilités piétons-vélos et relier les quartiers au reste de la ville

245 M€ DE SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX VILLES ET AUX BAILLEURS SOCIAUX

- 24 opérations sur l'habitat, les équipements de quartier et les espaces extérieurs lancées par les communes et intercommunalités en 2019 et 2020 grâce au financement jusqu'à 70% du Département, dont le tiers a été livré
- Soutien financier du Département au démarrage des projets de rénovation urbaine de 13 quartiers prioritaires (82% des habitants de QPV) dans les communes de Chanteloup, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie, Sartrouville, Trappes, La Verrière, Plaisir, Limay, Carrières-sous-Poissy, Poissy, Vernouillet, Elancourt et Saint Cyr l'Ecole :
 - Nouvelles rues, places, square, commerces, parkings rénovés, parcours piétons apaisés
 - Nouveaux équipements de l'enfance, sportifs et culturels plus attractifs et modernes
 - 2 400 démolitions/reconstructions, 6 400 réhabilitations, 7 900 résidentialisations

LANCEMENT DU PROGRAMME « QUARTIERS D'ÉTÉ » qui a permis à des jeunes des quartiers prioritaires, à la sortie du 1^{er} confinement COVID, de participer à des actions ludo-éducatives de proximité, des sorties culture-nature-sport ou de bénéficier de vacances apprenantes « au vert ». 60 000 jeunes ont bénéficié du programme en 2020.



© Virginie Duprey



31
quartiers prioritaires
départementaux

23
communes

157 000
habitants
(11% pop. Yvelines)

60 000
jeunes de moins
de 25 ans



POINTS FORTS

- Seul Département à consacrer une enveloppe aussi importante pour la rénovation globale des quartiers (400 M€)
- Seule collectivité à avoir lancé en 2017, suite aux retards de l'ANRU, un programme pour engager sans délais une quarantaine d'opérations dans les quartiers (le Plan d'Amorce à la Rénovation Urbaine)
- Un investissement dans la réussite éducative avec la promotion des cités éducatives et le développement de nouveaux services et offres scolaires : accompagnement renforcé parents/élèves, promotion de filières d'excellence, nouvelles pratiques éducatives et pédagogies innovantes.

PERSPECTIVES 2021-2027

Poursuite et amplification avec la réalisation de 13 projets définis avec les collectivités depuis 2017 et soutien à de nouvelles opérations dans les quartiers prioritaires sur les champs suivants :

- **Éducation** : Livraison de 3 nouveaux collèges innovants (Les Mureaux, Trappes, Sartrouville) et promotion de nouveaux enseignements, notamment de langues étrangères
- **Mobilités** : Travaux sur les RD favorisant la pratique vélo/marche à pied et améliorant les accès aux gares
- **Habitat** : livraison des premiers programmes d'accession sociale à la propriété avec l'office foncier solidaire des Yvelines (Limay, Chanteloup-les-Vignes), et de résidences sociales réhabilitées
- **Santé** : livraison/ programmation de nouvelles maisons médicales
- **Equipements sociaux** : réimplantation de services de proximité du Département (PMI, SAS Mantes-la-Jolie, Plaisir, Sartrouville)
- **Insertion** : cibler davantage les habitants des quartiers prioritaires où le niveau de qualification est faible et la part des jeunes exposés à l'inactivité importante (7 000 bénéficiaires du RSA, soit 24% du total)
- **Culture et Sport** : poursuite du programme « Quartiers d'été » dès 2021
- **Commerce** : renouvellement et recomposition de l'offre commerciale (Limay la source, CCM2 Mantes)



LOGEMENT

L'accès au logement est, avec les transports et l'emploi, la principale préoccupation des ménages en Île-de-France. Conscient de l'importance de ce sujet, le Département accompagne les communes bâtisseuses dans leur projet au travers d'un programme d'investissement départemental qui poursuit un quadruple objectif :

- soutenir l'effort de construction autour des quartiers de gare et les centres-villes,
- assurer la promotion de nouveaux produits complémentaires à l'accession privée et au logement social,
- encourager la rénovation énergétique des logements existants,
- prévenir le mitage du territoire par une approche équilibrée de la construction de logements.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Pour soutenir la production**, le Département accorde au travers du programme PRIOR Yvelines des subventions aux communes et intercommunalités bâtisseuses, soit en finançant directement des opérations qui ne sortiraient pas de terre sans aide publique (prix de sortie trop élevé, déficit structurel lié à la dépollution...), soit en finançant les équipements publics nécessaires à l'accueil de ces nouveaux habitants (écoles, espaces publics de qualité, stationnement...)
- Un **programme d'investissement** complémentaire à PRIOR a été mis en place afin d'accompagner plus spécifiquement les communes qui ne satisfont pas à leurs obligations en matière de logement social et que la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) pénalise fortement par des amendes. 59 communes sont déficitaires ou carencées dans les Yvelines
- Soucieux d'apporter des solutions aux publics les plus fragiles, le Département subventionne aussi au travers du **programme Yvelines Résidences** des logements pour les étudiants (résidences étudiantes), les jeunes actifs (FJT), les personnes en insertion (résidences sociales, pension de famille), les personnes présentant un handicap psychique ou mental (résidence accueil) et les seniors autonomes (résidences seniors ou intergénérationnelles)
- En **secteur rural**, il soutient également les petites opérations contribuant à la revitalisation des cœurs de bourg
- Enfin, afin de lutter contre la précarité énergétique, le Département aide les propriétaires occupants modestes à réaliser des **travaux de rénovation énergétique** de leur logement en leur proposant un accompagnement neutre et gratuit et une aide financière complémentaire



RÉALISATIONS 2015-2021

UNE POLITIQUE LOGEMENT AMBITIEUSE ET TERRITORIALISÉE

- Les programmes d'investissement du Département auront contribué à la **construction de 11 000 nouveaux logements**, dont 1/3 de logements abordables (logement locatif social, logement locatif intermédiaire et accession sociale à la propriété)
- 2 300 logements locatifs sociaux** auront été financés dans les communes carencées ou déficitaires au titre de la loi SRU
- Grace à l'aide du Département, 4 communes (Le Pecq, Jouy-en-Josas, Bailly et Houilles) ont pu atteindre leurs objectifs triennaux SRU et/ou leur taux de 25% de logements sociaux
- 1 855 places supplémentaires en **logements spécifiques** auront été créées au sein de 7 résidences étudiantes, 1 résidence jeunes actifs, 4 foyers de jeunes travailleurs, 3 résidences sociales, 6 résidences accueil, 3 pensions de famille, 1 résidence seniors autonomes, 8 résidences intergénérationnelles
- En secteur rural** : 130 nouveaux logements sociaux en centre-bourg auront été financés
- 4 000 ménages ont été accompagnés dans la **réalisation de travaux de rénovation énergétique** par le Département, ce qui en fait le Département le plus actif d'Île-de-France

UN « CARRÉ MAGIQUE » AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Le Département a développé des opérateurs en capacité d'offrir aux élus locaux des outils opérationnels et de proximité nécessaires à la réalisation de leurs opérations d'aménagement. Ils interviennent à toutes les étapes du projet :

- En matière de portage foncier**, création en 2016 d'un partenariat puissant avec l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), qui acquiert pour les collectivités les fonciers nécessaires à la réalisation de leurs opérations d'aménagement (financement par la Taxe Spéciale d'Équipement) et gère en complément pour le Département un fonds départemental de 250 M€
- En matière d'aménagement**, création en 2016 de la Société d'Économie Mixte d'Aménagement Citallios en partenariat avec le Département des Hauts de Seine et la Banque des Territoires. Citallios réalise les opérations d'aménagement et de rénovation urbaine pour le compte des collectivités
- En matière de logement social**, création en 2017 du bailleur social Les Résidences Yvelines Essonne en partenariat avec le Département de l'Essonne et CDC Habitat. Ce bailleur social réalise les logements sociaux et intermédiaires des opérations d'aménagement
- En matière d'accession à la propriété**, création en 2021 d'un Organisme Foncier Solidaire départemental associant le Département, Citallios, les Résidences Yvelines Essonne et l'EPFIF et permettant de développer de l'accession abordable via le Bail Réel Solidaire (un nouveau produit dissociant foncier et bâti et permettant une accession à la propriété aux ménages des classes moyennes à des prix inférieurs à 30% à ceux du marché)



195 M€
d'investissements
programmés

105 M€
d'investissements financés

6 000

nouveaux logements
autour des 10 gares EOLE
à l'horizon 2030

59

communes yvelinoises
ne satisfont pas
à leurs obligations SRU
(25% de logement sociaux)

16

sont aujourd'hui pénalisées
du fait de cette carence

92 000

logements se situent
dans des copropriétés
énergivores

PERSPECTIVES 2021-2027

- Montée en puissance de l'Office Foncier Solidaires des Yvelines**, avec comme objectif la réalisation de 300 logements par an pour loger les jeunes couples et les familles (cible prioritaire) mais aussi contribuer à l'atteinte des objectifs SRU, réinvestir les cœurs de ville ou appuyer la transformation urbaine et sociale des quartiers en politique de la ville (QPV)
- Poursuite du plan départemental 2017/2025 d'appui aux communes déficitaires et carencées** : poursuite de l'accompagnement pour accroître la production de logements sociaux en vue d'atteindre les objectifs SRU en 2025
- Développement d'une politique globale de rénovation énergétique du parc privé** par l'élargissement et le renforcement de l'accompagnement technique et financier du Département, notamment en assouplissant les plafonds d'éligibilité (jusqu'à présent réservés aux classes les plus modestes, ouverture aux classes moyennes) avec une nouvelle cible que sont les copropriétés.
- Prior' 2** : poursuite de la politique de soutien aux grands projets urbains à l'horizon 2030/2035
- Yvelines/Résidences 2** : poursuite de la politique de soutien au logement à destination des jeunes, seniors, personnes en insertion et personnes souffrant d'un handicap psychique ou mental



POINTS FORTS

- Une intervention sur tous les champs : production, diversification, rénovation
- Une forte capacité d'investissement garantissant un effet levier sur les projets
- Une intervention qui vise à combler les déficits d'intervention de l'État et à corriger les effets néfastes du marché pour satisfaire les besoins de tous les Yvelinois



1^{er}département industriel
d'Île-de-France

POINTS FORTS

- ▀ Le seul Département de France à disposer d'un fonds d'intervention foncière
- ▀ Un outil d'investissement, la SEM Yvelines Développement, complémentaire de son action foncière
- ▀ Une intervention souvent décisive sur tous les projets économiques structurants du Département

© VEDECOM

1/3
de la R&D privée
d'Île-de-France64
laboratoires
de recherche publics

INNOVATION ET INDUSTRIE

Dans un contexte qui favorise la création de richesses dans le cœur de l'agglomération parisienne, le Département des Yvelines se doit de défendre son attractivité et de soutenir son tissu industriel et de recherche/développement. Le Département agit en tant qu'investisseur afin d'attirer sur le territoire des équipements économiques structurants (équipements de recherche et d'enseignement supérieur, infrastructures de transport innovantes, etc...) et accompagne les projets des industriels dans leur montage foncier et immobilier.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- ▀ Le Département a constitué en 2008 un fonds doté de 250 M€. Il permet de constituer des réserves stratégiques de foncier et de maîtriser sur le temps long leur disponibilité pour l'implantation de projets économiques (notamment industriels), résidentiels, de renaturation ou de compensation environnementale. Ce fonds départemental est géré par l'Etablissement Public Foncier Île-de-France (EPFIF)

- ▀ Le Département a créé en 2015 la Société d'Economie Mixte (SEM) Yvelines Développement qui accompagne les acteurs de l'industrie, de la logistique et de la R&D en réalisation-portage de leurs projets immobiliers. Elle leur permet de concentrer leurs investissements sur leur cœur de métier, à savoir l'acquisition d'équipements industriels de pointe
- ▀ Le Département intervient également en maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner le développement des activités de recherche (construction de laboratoires) et d'enseignement supérieur (construction de locaux de formation) qui sont autant de facteurs clés de l'attractivité économique du territoire
- ▀ Le Département accompagne enfin les grandes mutations économiques en cours par la création d'opérateurs spécialisés, notamment dans le numérique avec l'opérateur interdépartemental Seine et Yvelines Numérique (fibrage du territoire et services numériques) ou bien encore Seine et Yvelines Environnement, opérateur interdépartemental mis à la disposition des aménageurs et autres porteurs de projets dans leur démarche de bonne intégration des enjeux environnementaux dans leurs projets (« Eviter, Réduire, Compenser »)

RÉALISATIONS 2015-2021

- ▀ **Mobilités** : livraison en 2019 sur le plateau de Versailles Satory d'un bâtiment accueillant les équipes de recherche de Transdev, de l'Institut Gustave Eiffel et de VEDECOM, soit au total plus de 200 chercheurs spécialisés dans les **mobilités décarbonnées** et le véhicule autonome. Le Département participe par ailleurs au programme R&D de Vedecom, institut de recherche public - privé sur les mobilités innovantes à hauteur de 20 M€ sur 10 ans jusqu'en 2023
- ▀ **R&D** : réalisation en maîtrise d'ouvrage départementale permettant l'accueil de 3 laboratoires de recherche de MINES ParisTech (300 chercheurs dont 130 doctorants et 60 élèves à terme) sur le plateau de Versailles-Satory. Notification du marché en 2021 pour une livraison en 2024
- ▀ **Numérique** : acquisition en 2018 aux Clayes-sous-Bois, du site d'ATOS pour permettre à cette entreprise, leader international de la transformation digitale, de financer un data center de la cybersécurité à haute performance énergétique et l'accueil d'un laboratoire de recherche sur le big data (près de 1 000 emplois maintenus)
- ▀ **Automobile** : soutien à la compétitivité de l'usine automobile de PSA Poissy par le rachat en 2020 d'une partie de son foncier. Les recettes de cette acquisition ont permis à l'usine de moderniser sa ligne de production afin d'y accueillir la production de l'Opel MOKKA en complément de la DS3 Crossback avec la capacité d'y installer des motorisations thermiques, hybrides ou électriques à la demande (3 600 emplois maintenus)
- ▀ **Industrie** : soutien à la compétitivité de l'usine Dunlopillo, emblématique du territoire, par rachat de leur site industriel de Mantes en 2020 pour y accueillir de nouvelles activités et relocalisation de l'outil de production à Limay dans un bâtiment ad hoc acheté par le Département à cet effet (200 emplois maintenus)

- **Aéronautique** : soutien à la compétitivité du site d'**Ariane Group** des Mureaux par le financement d'une expérimentation de véhicule autonome sur l'un des plus grands sites industriels d'Europe : le projet Navetty avec mise en service prévue en mai 2021
- **Formation et innovation** : acquisition en 20216 du Campus libéré par EDF aux Mureaux et reconversion en centre de conférence/formation et d'innovation au rayonnement départemental (accueil des séminaires d'Ariane Group notamment ou bien encore du salon E-Tonomy)
- **Rayonnement international** : portage jusqu'en 2020 des acquisitions foncières nécessaires et réalisation des aménagements routiers nécessaires à l'accueil à Poissy du **PSG Training Center**, qui a vocation à s'imposer comme l'un des plus grands pôles sportifs de très haut niveau du monde



PERSPECTIVES 2021-2027

- **Automobile** : soutien financier à la reconversion du site industriel de Renault à Flins pour permettre le développement et l'accueil de nouvelles activités autour de la ReFactory (prolongation de la durée de vie des véhicules, recyclage des batteries) avec comme ambition de faire de ce site la première usine automobile à empreinte carbone négative du monde
- **Eco-construction** : soutien au développement d'une filière Bois autour de l'Ecopôle et de la renaturation du Cœur Vert de la Boucle de Chanteloup, terres polluées par épandage des eaux usées de la Ville de Paris pendant des décennies
- **Energies renouvelables** : développement d'un opérateur dédié aux énergies renouvelables, notamment en matière de photovoltaïque mais aussi de méthanisation
- **Industrie et logistique** : poursuite du développement de la SEM Yvelines Développements par portage aux cotés des collectivités locales de projets industriels écologiquement vertueux et participant du maintien d'emplois dans le département. Développement dans ce cadre d'un hub logistique mis au service des industriels de la Vallée de la Seine dans le bâtiment logistique ex-Lapeyre des Mureaux acquis à cet effet



ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE

Le Département des Yvelines présente un équilibre exceptionnel entre les surfaces urbanisées, les terres agricoles et les espaces forestiers. Ce capital naturel doit être préservé dans sa diversité. La politique départementale Espaces Naturels Sensibles a pour visée d'offrir de nombreux espaces de nature à proximité des pôles de développement. Mais le Département des Yvelines se donne pour ambition de participer dans tous ses domaines d'intervention à la lutte contre le changement climatique.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- L'opérateur interdépartemental **Seine et Yvelines Environnement** accompagne les aménageurs dans leur démarche de compensation environnementale (séquence Eviter, Réduire, Compenser) pour limiter l'impact des projets de développement sur les espaces naturels et forestiers et la biodiversité. Il intervient pour le compte de maîtres d'ouvrages publics et privés par l'aménagement et la restauration de la qualité environnementale de sites dont il assure la gestion sur 30 ans
- Le Département acquiert, restaure, entretient plus de 2800 hectares d'**Espaces Naturels Sensibles** répartis sur 70 sites. Chaque année, c'est 1 million de visiteurs qui profitent de 30 de ces espaces préservés ouverts au public
- La **politique agricole du Département**, menée en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, repose sur 3 axes structurants pour l'agriculture yvelinoise : le maintien de l'agriculture sur le territoire, l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles et le soutien aux exploitations agricoles les plus vulnérables face aux épisodes climatiques

2^e
département agricole
d'Île-de-France

950
exploitations

88 000 ha
de surface agricole utile.



En plus des
2800 ha
d'Espaces Naturels
Sensibles (ENS)
dont il s'est rendu
propriétaire,
22 ha
de sites de compensation
environnementale
sont aménagés par
l'opérateur Seine et Yvelines
Environnement.

La création de
34
zones de préemption
représentant
35 300 ha
lui permet d'être prioritaire
dans l'acquisition
de terrains mis en vente,
pour ainsi y mettre en œuvre
sa politique de préservation
de la qualité des sites

RÉALISATIONS 2015-2021

PROTÉGER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ ET LE PATRIMOINE NATUREL :

- Inauguré en 2017, le **Parc départemental du Peuple de l'Herbe** à Carrières-sous-Poissy est le plus grand parc naturel public des Yvelines avec 113 hectares en bord de Seine. Pour sa réhabilitation exemplaire des écosystèmes et de la biodiversité, le Département a obtenu le Grand Prix Milieux Humides et Urbanisme décerné par le ministère de la Transition écologique et le Prix spécial du jury des Victoires du paysage
- Créé en 2018, **Seine et Yvelines Environnement** – seul opérateur de compensation environnementale portée par une collectivité locale – œuvre à l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire (restauration du Cœur Vert de la Boucle de Chanteloup ; création de milieux humides à proximité de la ZAC de Satory Ouest pour y relocaliser des espèces protégées)
- En 2019, le Département des Yvelines a fait réaliser par des experts indépendants son « **bilan carbone** », c'est-à-dire l'analyse des émissions dont il est responsable. Ce bilan servira de base à une politique ambitieuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Depuis 2020, l'initiative départementale de **nettoyage de la « mer de déchets »** située sur la boucle de Chanteloup a abouti à sa dépollution à hauteur de 75% ; près de 9 000 tonnes de déchets ont été collectés et traités

SUPPORT D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE :

- Depuis 2017, la **création de 12 brigades de réinsertion** dédiées aux espaces verts du Département permet, chaque année, d'offrir 90 emplois d'insertion à des bénéficiaires du RSA. Aujourd'hui, 45% d'entre eux ont retrouvé un emploi à l'issue de leur mission

SOUTIEN AFFIRMÉ À UNE AGRICULTURE DURABLE ET DE PROXIMITÉ :

- Le Département décline une **politique agricole diversifiée et performante** par l'allocation annuelle d'aide à l'activité des exploitations agricoles et à l'installation de nouveaux agriculteurs – un apport qui permet de stimuler l'offre alimentaire locale et d'ainsi répondre aux demandes des consommateurs en faveur des circuits courts

PERSPECTIVES 2021-2027

UNE POLITIQUE ESPACES NATURELS SENSIBLES RÉNOVÉE PAR UNE ACTION FONCIÈRE CIBLÉE :

- L'acquisition par le Département de 450 hectares d'ENS supplémentaires – ce faisant l'augmentation de 15% de la surface actuelle – et la plantation de 30 000 arbres par an concourent à la poursuite d'une politique affirmée de préservation de ses écosystèmes
- Une priorisation de son action dans des secteurs péri-urbains et/ou denses « carencés » en espaces naturels (Axe Seine) entend répondre à la demande sociale d'accès à la nature

LA POURSUITE D'UNE ACTION DÉCARBONÉE :

- La substitution de la « mer de déchets » par une forêt nouvelle dans la boucle de Chanteloup optimise le potentiel de séquestration carbone des terrains yvelinois
- La transformation de S&Y Environnement en opérateur environnemental de plein exercice permettra la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique

IMAGINER DE NOUVELLES FORMES DE SOLIDARITÉS ET DE COOPÉRATION AGRICOLES :

- La mise en culture de nouveaux fonciers, l'apport de subventions à la modernisation des exploitations, ou encore l'objectif d'approvisionner la totalité des cantines des collèges yvelinois en circuits courts par la coordination des commandes publiques des Yvelines et des Hauts-de-Seine, traduisent le volontarisme politique du Département en matière de soutien à une agriculture locale et raisonnée



32%
des produits servis
aux collégiens yvelinois
sont issus de circuits courts
20%
proviennent directement
de producteurs locaux
(2020)



POINTS FORTS

- **2018** : la création du **premier opérateur interdépartemental Seine et Yvelines Environnement** dédié à la compensation environnementale limite l'impact de l'activité des aménageurs franciliens sur la biodiversité
- **2019** : l'**initiative départementale C'Midy** – une structure juridique innovante unique en France de gestion de la restauration scolaire – participe d'un plan ambitieux de production locale avec l'ensemble des parties prenantes du secteur (producteurs, acheteurs, représentants des filières professionnelles)





CULTURE ET PATRIMOINE

La culture est un domaine dans lequel l'ensemble des acteurs publics intervient. Dès lors, par souci de bonne gestion, le Département a choisi de concentrer son action, d'une part, dans la préservation du patrimoine remarquable de son territoire monumental et mobilier, et d'autre part, dans l'accès à la culture et aux arts des publics prioritaires de la collectivité, notamment par la mise en place du PASS + pour les jeunes de 11 à 18 ans.

COMMENT ÇA MARCHE ?

La politique départementale de préservation du Patrimoine cible, via l'agence IngénierY, les projets de conservation et de restauration des édifices, d'objets et des documents d'archives, notamment auprès des plus petites communes. Le Département intervient à 3 niveaux : attribution de subventions pour l'entretien et la restauration du patrimoine historique ou du patrimoine rural, suivi scientifique et technique des opérations de restauration, recensement et documentation des œuvres.

La politique culturelle départementale vise, par ailleurs, à permettre l'accès à la culture, aux arts et à la connaissance pour tous les publics, en particulier pour les collégiens en milieu rural et en Quartiers Politique de la Ville. Le Département déploie ses actions selon 3 modalités : soutien aux équipements culturels à portée départementale et aide financière aux porteurs de projets culturels, artistiques et de lecture publique ; promotion du PASS+ auprès des structures culturelles et des jeunes ; mise en œuvre depuis 2020 de l'opération Quartiers d'été.



9,5 M€
au bénéfice de la Culture
et du Patrimoine
en moyenne par an

5 000
jeunes accompagnés
directement
ou indirectement
par le Département

50
édifices, objets
et œuvres restaurés

80
sites partenaires du
Pass Malin Yvelines/
Hauts-de-Seine

Archives patrimoniales
numérisées :
près de
800 000
images numérisées par an,
près de
3 millions
de pages consultées
sur le site dédié

RÉALISATIONS 2015-2021

MUSÉE DÉPARTEMENTAL MAURICE DENIS à Saint-Germain-en-Laye :

Réalisation d'un important programme de rénovation pour un site entièrement classé monument historique. La collection du musée rassemble près de 5000 œuvres nabis et post-impressionnistes. Ouverture programmée en septembre 2021 – coût du projet : 5,3 M€

FINANCEMENT DE SITES ET PROJETS CULTURELS REMARQUABLES PATRIMOINE HISTORIQUE :

- **Château et domaine de Versailles** : 5 000 collégiens des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont participé en 2019 à une journée citoyenne comprenant la visite du château et des jardins. Le Département contribue par ailleurs au financement de plusieurs programmes d'investissement: des travaux d'urgence et de sauvegarde du patrimoine sur 3 ans (2020/2022) pour un montant de 15 M€ (dont 2M€ dédiés à la plantation d'arbres) ; la restauration des grilles de l'Orangerie pour un montant de 6M€ ; la restauration de la Grande Ecurie du Château pour un montant de 5,6M€
- **Château de Saint-Germain-en-Laye** : financement de la reconstitution du Grand Bassin (2,2 M€)

MAISONS D'ILLUSTRES :

- **Maison Bizet et Villa Viardot à Bougival** : acquisition de la Maison Bizet par le Département en 2018 (1 M€) et rénovation de la Villa Viardot (1,5M€ en complément du financement de 500 K€ apporté par le Loto du Patrimoine). Ces opérations s'intègrent dans un projet de circuit touristique porté par la commune de Bougival
- **Maison natale de Debussy à Saint-Germain-en-Laye** : financement des travaux de rénovation (450 K€)

FINANCEMENT DU PATRIMOINE D'INTERÊT LOCAL :

- Création d'un nouveau dispositif « **Entretien du Patrimoine rural** » destiné à inciter les communes rurales à entretenir préventivement leur patrimoine (3,6 M€)
- **Restauration des objets d'art ou décors peints** : le Département recherche pour le compte des communes les prestataires, met à disposition des locaux et supervise les modalités scientifiques et techniques des restaurations





© Château de Versailles

FINANCEMENT DES ACTIONS CULTURELLES:

- **Quartiers d'été** : lancement en 2020 d'un catalogue de 200 sorties estivales dans 43 communes pour 3000 jeunes des QPV et de l'ASE – coût de l'opération 200K€, dont 90K€ de billetterie, au bénéfice direct des opérateurs culturels et de loisirs des Yvelines
- **Soutien aux porteurs de projets culturels et artistiques** : 50 programmes soutenus chaque année, principalement tournés vers les publics prioritaires du Département (collégiens, publics empêchés et éloignés de la culture)
- **Contribution au rayonnement des équipements et des manifestations culturels majeurs** : résidence de l'Orchestre de l'Alliance (8 concerts et près de 600 collégiens en sessions pédagogiques par an) ; Biennale Odyssée en Yvelines, opérée par le CDN de Sartrouville : 200 dates par an, 11 000 spectateurs majoritairement collégiens (300K€/an) ; Scène Nationale de SQY (200K€/an) ; 5 événements culturels soutenus par an en moyenne (pour un total de 200K€)

PERSPECTIVES 2021-2027

- **Versailles** : rénovation de l'église Notre-Dame et de la place du Marché
- Elargissement du **PASS MALIN** aux salles de spectacles et mise en place pour le PASS MALIN et le PASS+ d'offres privilégiées
- **Contrat territorial de lecture itinérant** : programme de lecture publique centré sur la détection/prévention de l'illettrisme au collège (DEJ, Archives départementales)
- Participation au financement de la reconstruction de la flèche de la **Basilique de Saint-Denis** au titre du Fonds de Solidarité Interdépartementale par l'Investissement (FS2I) regroupant les 7 départements franciliens (20M€)

POINTS FORTS

- Création – unique en France- des carnets entretiens pour les communes rurales afin de limiter à terme les restaurations lourdes et coûteuses
- Archives : un accès gratuit au patrimoine, par la mise à disposition d'archives numérisées ayant pour but la co construction de savoirs et connaissances
- « Versailles à Mantes » : Un partenariat exceptionnel avec l'un des plus grands établissements culturels Français, le Château de Versailles, qui permet pour la première fois, la délocalisation en QPV d'un chantier de restauration d'œuvres sculptées inscrites au catalogue



RURALITÉ

Avec un territoire composé aux 2/3 d'espaces agricoles et forestiers et 172 communes rurales, l'attractivité des Yvelines se fonde historiquement sur l'identité forte de son espace rural, qu'il s'agit de préserver. Le Département agit comme le principal partenaire des élus locaux afin d'offrir aux habitants les équipements, services et commerces qu'ils attendent, tout en préservant l'identité villageoise et le cadre de vie exceptionnel qu'offre cette « ruralité métropolitaine » aux portes de Paris.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Afin d'aider les élus locaux des plus petites communes du département, le Département a créé en 2014 l'**agence technique d'aide aux communes Ingéniery**. Cette agence accompagne les communes rurales et leurs groupements dans la réalisation de leurs projets d'investissement et d'aménagement (voirie et réseaux divers, équipements publics, urbanisme...). 90% des communes du secteur rural en sont adhérentes.
- Désireux d'adapter ses politiques publiques au plus près des réalités du terrain, le Département a organisé en 2015 les **Assises de la ruralité**. Cette concertation a permis la mise en œuvre d'un plan d'actions spécifique (maisons médicales, routes, collèges, contrat rural Yvelines Plus, aides au patrimoine, fonds d'urgence...) et par une intensification des aides économiques aux agriculteurs
- Soucieux d'innover et d'apporter de nouveaux services aux habitants, le Département y a multiplié les expérimentations, notamment en matière de numérique et de mobilité du service public



RÉALISATIONS 2015-2021

NUMÉRIQUE :

- Achèvement en 2020 du déploiement, à l'initiative et sous le contrôle de Seine-et-Yvelines Numérique, du Très Haut Débit dans 150 communes rurales non couvertes par les opérateurs historiques afin de garantir aux entreprises et foyers ruraux une qualité de débit équivalente à celle des urbains, sans aucun financement public. **Ce déploiement a été confié dans un cadre juridique innovant à un opérateur privé, TDF, permettant une économie de 110 M€ pour le contribuable**

SANTÉ :

- Financement de **9 maisons médicales** (Ablis, Beynes, Bonnelles, Bréval, Condé-sur-Vesgre, Dampierre-en-Yvelines, Guerville, Maule, Saint-Arnoult-en-Yvelines)
- Création en 2017 d'un service itinérant, le **Bus PMI**, desservant 11 villages en territoire rural (Jouars-Pontchartrain, Bonnières-sur-Seine, Beynes, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Septeuil, Maule, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Bréval, Ablis, Freneuse, Magny-les-Hameaux). 3 000 actes (consultations, soins ou vaccinations) ont été réalisés sur 800 enfants de moins de 6 ans. Augmentation de la fréquentation de 30% en 2 ans
- Lancement en 2021 d'un véhicule itinérant, le **VaccYBus**, pour permettre aux personnes de plus de 75 ans qui vivent en zone rurale de se faire vacciner contre la Covid-19

ÉQUIPEMENTS PUBLICS :

- Renforcement en 2019 des aides à l'investissement avec la création du **contrat rural Yvelines +** qui a permis de doubler le montant des aides faisant passer l'enveloppe de 8 M€ sur 3 ans (2017/2019) à 32 M€ sur 6 ans (2020/2025)

PATRIMOINE :

- Création en 2018 d'un **dispositif Entretien du patrimoine rural** qui accompagne les communes dans leurs efforts de préservation du patrimoine historique en les incitant à entretenir régulièrement les édifices pour limiter les opérations de restauration lourdes et coûteuses

HABITAT :

- Financement d'**opérations de logements sociaux localisés exclusivement en cœur de bourg (RuralogY)**. 140 logements sociaux ont été financés en 5 ans

AGRICULTURE :

- Création en 2018 d'un Fonds de soutien aux exploitations agricoles les plus vulnérables face aux épisodes climatiques
- Financement sur la période 2018/2020 de près de 250 projets agricoles
- Reconstitution en 2020 de la politique départementale de soutien aux agriculteurs et aux structures agricoles

PERSPECTIVES 2021-2027

- **Plan d'investissement des collèges 2021/2026** : reconstruction de 4 collèges en secteur rural (Beynes, Houdan, Jouars-Pontchartrain, Maule) représentant un investissement de 130 M€
- **Poursuite et intensification des dispositifs d'aide technique (INGENIERY) et financier (Contrat rural Yvelines Plus)** à destination des communes
- **Déploiement d'un service innovant de mobilité en milieu rural**, reposant sur la mise à disposition pour chaque commune d'un package borne + véhicule
- **Approvisionnement des cantines des collèges en circuit court** avec plan de soutien à l'investissement des agriculteurs yvelinois concernés
- **Poursuite du déploiement du service public en milieu rural** : emploi (Bus Insertion), santé (Bus Santé) et développement des Maisons France Service



POINTS FORTS

- Un soutien d'un niveau exceptionnel aux investissements des communes et communautés de communes
- Le déploiement de services publics mobiles



172
communes rurales

190 000
habitants (13% de la population yvelinoise)

100 %
des foyers couverts par le Très Haut Débit en 2020



INTER- DÉPARTEMENTALITÉ

Coopérer, partager les pratiques et les outils permet de rendre un service public plus efficace pour l'usager, moins coûteux pour le contribuable et plus innovant. Les Yvelines se sont engagées depuis cinq ans dans une politique de coopération interdépartementale avec le Département des Hauts-de-Seine qui n'a pas d'équivalent en France. Une large partie de nos administrations, de nos opérateurs et de nos projets est ainsi interdépartementale.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- La démarche de coopération interdépartementale est pilotée par un établissement public commun où siègent tous les élus des deux Départements
- D'ambitieuses mutualisations de services ont déjà été engagées (éducation, construction, entretien routier, commande publique)
- Des opérateurs communs permettent de répondre avec expertise et souplesse aux besoins des deux Départements, notamment dans les domaines de l'environnement (Biodif/Seine et Yvelines Environnement), de l'autonomie (AutonomY), de l'aménagement (Citallios) ou de l'insertion (ActivitY')
- Les Yvelines et les Hauts-de-Seine portent ensemble des projets à fort rayonnement comme l'Institut du psychotraumatisme de l'enfant



© CRR Architecture

RÉALISATIONS 2015-2021

MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT QUI S'APPUIE SUR DES OPÉRATEURS COMMUNS

- **Seine-et-Yvelines Numérique** : aménagement numérique du territoire et développement des usages numériques (scolaire, télésanté, etc.)
- **Seine et Yvelines Environnement** - opérateur environnemental
- **ActivitY'** - agence d'Insertion
- **Citallios** - société d'Economie Mixte d'Aménagement

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS INTERDÉPARTEMENTAUX

- Création d'une plateforme d'établissements et de services pour personnes atteintes de troubles du spectre autistique ou de handicap psychique
- Création de l'Institut de prise en charge du traumatisme de l'enfant
- Création d'une agence de l'autonomie pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap
- Création du Pass + (aide financière pour les activités extra-scolaires sportives et culturelles pour les jeunes de la 6ème à la majorité)

MISE EN COMMUN DES MOYENS POUR UNE GESTION ÉCONOME ET PLUS INNOVANTE

Près de la moitié de l'activité de nos Départements est assurée par des directions interdépartementales (éducation, construction, entretien routier, commande publique):

- Directions générales adjointes des Directions Unifiées 78-92 Bâtiments et Education
- Direction de la Commande Publique Unifiée 78-92
- Depuis 2016, 28 groupements de commande ont permis de réaliser une économie estimée à 14 % sur les achats concernés



L'Ouest francilien :

295
communes

3 M
d'habitants

214
collèges

120 000
collégiens

Une capacité
d'investissement

> 1 Md€
par an

PERSPECTIVES 2021-2027

- Mise en place de l'agence interdépartementale AutonomY
- Plan d'action interdépartemental en faveur des enfants de l'aide sociale à l'enfance
- Fourniture d'équipements informatiques aux collégiens et professeurs pour faire du numérique scolaire un vecteur de réussite éducative
- Poursuite de la dynamique interdépartementale à 7 à l'échelle de l'Île-de-France via le fonds de soutien interdépartemental à l'investissement (FS2I) créé à l'initiative de nos deux Départements



POINTS FORTS

- Une démarche innovante et inédite en France
- Un rapprochement qui prouve l'utilité des Départements
- Une capacité commune d'investissement stratégique



SOUTIEN AU BLOC COMMUNAL

Le Département est le principal partenaire technique et financier des Communes et des Intercommunalités. Travaillant à l'échelle du grand territoire comme à l'échelle locale, il développe sa politique partenariale avec le bloc communal autour de 3 axes :

- Il finance les investissements hors de portée du bloc communal, dont notamment les infrastructures routières et de transport en commun
- Il soutient par sa politique contractuelle les investissements des communes et intercommunalités quelle que soit la nature du projet (rayonnement communal, rayonnement intercommunal, rayonnement départemental, régional voire national)
- Il crée des opérateurs afin de disposer des expertises nécessaires à ses besoins et les met à disposition des autres collectivités dans des conditions financières attractives

COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis 2015, le Département s'est efforcé de remplacer les subventions par des approches contractuelles variées et des appels à projets. Il a ainsi porté :

- La définition et mise en œuvre de politiques publiques répondant aux spécificités du territoire (secteur rural, Quartiers en politique de la Ville, secteur péri-urbain, zone dense...) et adaptés aux réalités des collectivités locales (communes rurales, communes de moins de 15 000 habitants, communes de plus de 15 000 habitants, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communautés de communes, syndicats...)

- La couverture de tout le champ d'intervention du bloc communal : équipements et services publics, réseaux, habitat, urbanisme et aménagement, patrimoine historique et culturel, espaces verts, circulations douces...
- La mutualisation des moyens et des expertises avec la création d'opérateurs dédiés répondant à la fois aux besoins du Département mais aussi à ceux des collectivités locales
- Le renouvellement des programmes de financement tous les 3 ou 5 ans : évaluation systématique, revalorisation des aides financières, simplification des démarches administratives



RÉALISATIONS 2015-2021

- Garant de la solidarité territoriale, le Département adapte sans cesse ses dispositifs aux attentes des communes et aux réalités territoriales, en passant progressivement d'une **logique de guichet à une logique de projet**
- Le Département a quasiment triplé en 6 ans son niveau de financement des collectivités** par l'extension du contrat rural (contrat rural Yvelines Plus), la revalorisation des contrats de développement (qui sont passés de 500 K€ sur trois ans en moyenne à 1M€ pour les communes de taille moyenne et plus de 2 M€ pour les grandes communes) et la mise en place de **contrats de territoire avec les intercommunalités** engageant une centaine de millions d'euros pour accompagner leurs projets
- Au total, son financement est passé d'environ 30€ / hab. à plus de 100€ / hab et par an, niveau de cofinancement parmi les plus hauts des départements de France, dans le but de maintenir la haute qualité des équipements et espaces publics du territoire, sursurquelles se fondent son attractivité**
- Désireux d'apporter en complément au bloc communal des outils spécialisés à même de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets, il a créé 5 opérateurs dédiés :
 - Seine et Yvelines Environnement (ex-Biodif)** : opérateur de compensation environnementale
 - Seine-et-Yvelines Numérique (SMO)** : opérateur numérique (réseau Très Haut Débit, numérique éducatif, vidéoprotection, sûreté électronique...)
 - Ingéniery** : agence technique d'aide aux communes rurales
 - ActivitY** : agence d'insertion (recrutement BRSA, clauses d'insertion dans les marchés publics)
 - Yvelines Développement** : SEM patrimoniale dédiée au développement de locaux adaptés à des activités industrielles, logistiques et tertiaires



1 400 000

habitants

259

communes

10

EPCI

10

opérateurs au service
des collectivités locales

Une
vingtaine
de dispositifs de soutien
à l'investissement



POINTS FORTS

- Une capacité d'investissement parmi les plus hautes de France
- Une politique contractuelle privilégiant une approche territoriale
- Le déploiement d'opérateurs au service de toutes les collectivités du territoire
- Le service interdépartemental d'entretien routier entretient le réseau routier intercommunautaire rural de GPSEO

PERSPECTIVES 2021-2027

- Transition énergétique** : déploiement d'un « Bonus Vert » pour les projets locaux à forte valeur environnementale
- Circulations douces** : Mise en œuvre d'un plan « Vélo » départemental et d'un programme de financement pour le bloc communal dédié aux circulations douces. Il vise à faciliter la pratique du vélo au quotidien et construire un réseau d'itinéraires de loisirs et de tourisme
- Mobilités innovantes** : Au moins une station de recharge et d'un véhicule électrique dans chaque commune yvelinoise
- Numérique** : Extension aux élèves de CM1 et CM2 de toutes les écoles publiques des communes de la politique d'équipement individuel mobile mise en œuvre dans les collèges. Déploiement sur 6 ans -2021/2027 – 130 000 élèves – 91 M€. Extension des services proposés aux Communes et Intercommunalités par Seine et Yvelines Numérique dans les domaines de la vidéo protection, de la dématérialisation, de l'équipement et de la maintenance du parc informatique des écoles, de la gestion des archives afin de faire des économies d'échelle
- Environnement** : développement de Seine et Yvelines Environnement en tant qu'opérateur environnemental mutualisé avec les collectivités locales
- Santé** : déploiement de la télémédecine, renforcement du maillage des maisons médicales départementales et des services itinérants dans les territoires ruraux





CRISE SANITAIRE

Durant la crise sanitaire les enjeux pour le Département sont d'assurer la continuité du service public et d'apporter des réponses spécifiques et adaptées aux difficultés soudaines rencontrées par les usagers, les associations et les acteurs économiques du territoire.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour soutenir les acteurs locaux, l'action du Département a systématiquement été menée en coordination avec les services de l'Etat et de la communauté médicale et médico-sociale en privilégiant la réactivité et l'opérationnalité.

Son intervention s'est déclinée selon les formes suivantes :

- dispositifs financiers
- appui matériel
- renforts humains
- soutien logistique

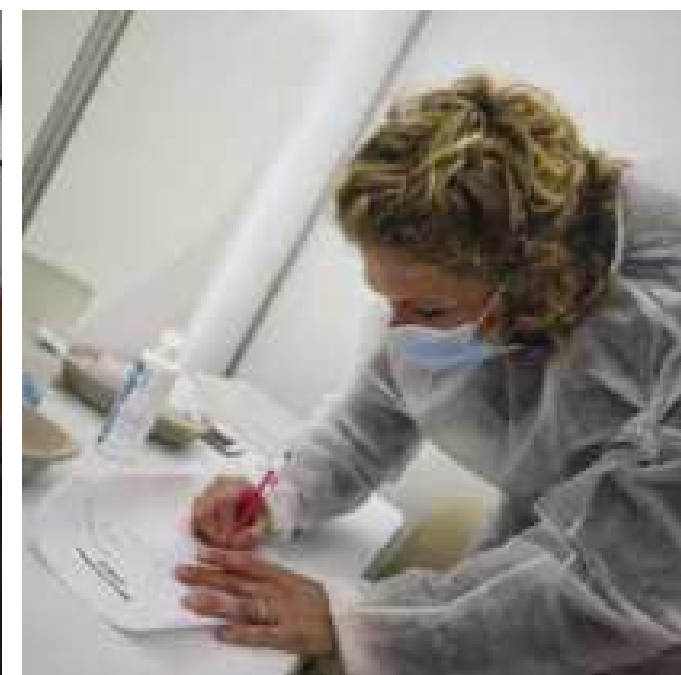


75
millions d'€

**Une
soixantaine**

d'initiatives menées par
le Département en 2020

2,7M
de masques distribués



RÉALISATIONS

SANTÉ

- Prise en charge des situations urgentes pour éviter les ruptures brutales de suivi des publics fragiles
- Soutien matériel et logistique aux centres hospitaliers et aux professionnels de santé
- Soutien matériel et logistique pour la mise en place de la vaccination : résidences autonomie, foyers de vie, Vaccy'Bus et 3 centres éphémères
- Mobilisation et distribution de ressources (matérielles, financières, RH)
- Maintien de l'ouverture des centres de PMI

Illustrations :

- Acquisition et redistribution de dispositifs de protection sanitaires aux établissements et services des secteurs médical, médico-social et de secours
- Acquisition et distribution de 1,65 million de masques aux habitants des communes
- Création de la cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI), outil précieux pour apporter un soutien logistique, médical ou psychologique aux personnes atteintes de la Covid-19 ou cas contact

JEUNESSE

- Prise en charge des situations urgentes (enfants et familles suivis par les services de l'ASE)
- Sécurisation de l'accueil et de l'hébergement des enfants placés
- Continuité pédagogique, notamment grâce au levier numérique : mobilisation des 10 000 tablettes individuelles, déploiement de 3 000 équipements individuels (logiciel et tablette) supplémentaires, mise en œuvre d'un logiciel de soutien scolaire, +250% de visites sur l'ENT
- Prévention des situations de décrochage scolaire
- 825 000 masques distribués aux collégiens (5 campagnes)

Illustrations :

- Organisation de séjours d'aération pour les enfants de l'ASE
- Création de l'opération « Quartiers d'été »
- Programme #AmusezVous #RestezChezVous: activités numériques ludiques et éducatives pendant les vacances de Printemps

SOLIDARITÉS

- Maintien de l'ouverture des accueils sociaux, de santé et des centres de contact pendant toute la durée de la pandémie
- Suivi des populations les plus fragiles pour éviter une dégradation de leur situation
- Soutien aux structures et professionnels mobilisés auprès des personnes à risque (personnes âgées et en situation de handicap)

Illustrations :

- Mise en place d'une réserve d'agents volontaires pour assurer la continuité du service public départemental
- Equipement numérique des résidents des EHPAD et des jeunes placés en foyer ou en environnement familial sur décision de justice
- Soutien aux allocations d'aide alimentaire

ÉCONOMIE - CADRE DE VIE

- Aide à la poursuite des activités indispensables pendant les périodes de confinement
- Soutien aux acteurs et filières économiques locales les plus menacés par la crise
- Accompagnement de la reprise de l'activité à l'issue des confinements

Illustrations

- Création d'un dispositif de soutien aux commerçants et artisans de proximité :
 - 634 commerçants aidés (2,8 M€) lors de la 1^{re} phase en 2020
 - 2332 commerçants aidés (13M€) durant la 2^{de} phase
- Attribution aux petites communes de kits de plantations réalisés à partir de végétaux acquis auprès des horticulteurs et pépiniéristes yvelinois impactés par la crise

**POINTS FORTS**

Le Département a démontré sa capacité à être :

- Pragmatique en raccourcissant au plus court les circuits et la prise de décision
- Proactif en n'attendant pas les directives nationales pour intervenir



BIODIVERSITÉ ET CLIMAT

Déterminé à agir face la menace du dérèglement climatique, le Département des Yvelines se mobilise pour garantir la qualité de vie de ses habitants et des générations futures. S'engageant au-delà de ses obligations réglementaires dans ce chantier essentiel, il entend actionner tous les leviers à sa disposition et se doter d'indicateurs afin de s'assurer de la performance environnementale de son action.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- L'opérateur interdépartemental **Seine-et-Yvelines Environnement** accompagne les aménageurs dans leur **démarche de compensation environnementale** (« Éviter, Réduire, Compenser ») pour limiter l'impact des projets de développement sur les espaces naturels et forestiers et la biodiversité. Intervenant pour le compte de maîtres d'ouvrages publics et privés, ce groupement d'intérêt public aménage et restaure des sites dont il assure la gestion sur 30 ans
- La priorité climatique est pleinement intégrée à nos programmes de construction et à la gestion de notre parc immobilier de 1 million de m²

RÉALISATIONS 2015-2021

- En 2019, le Département des Yvelines a fait réaliser par des experts indépendants son « bilan carbone », c'est-à-dire l'analyse des émissions dont il est responsable. Ce bilan servira de base à une politique ambitieuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sera actualisé chaque année dans les mêmes conditions d'indépendance
- Résolument engagé dans la réduction de son empreinte environnementale, le Département des Yvelines fut le 1^{er} à signer la Charte pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires publics et privés. Chaque année, 4 000 ménages yvelinois sont accompagnés techniquement et financièrement dans la rénovation énergétique de leur logement
- Conscient d'une nécessaire **économie des ressources naturelles et de leur gestion économe et responsable**, le Département a renouvelé son engagement contre le gaspillage alimentaire via la création avec le groupe SODEXO de la société d'économie mixte C'Midy, a conduit la construction d'une unité de méthanisation à Carrières-sous-Poissy, ou encore la dépollution à hauteur de 75% de la plaine de Chanteloup à l'issue du traitement de 9 000 tonnes déchets par l'opérateur Seine-et-Yvelines Environnement

- **L'engagement du Département en faveur de la mobilité décarbonée** et durable s'est traduit à la fois en interne – avec l'objectif de disposer, d'ici la fin de l'année 2022, d'une flotte de 100% de véhicules légers propres (électriques ou hybrides) et la diminution de leur usage – et en externe – comme en témoignent, par exemple, le financement à hauteur de 20 M€ du pôle dédié aux mobilités innovantes mobiLAB de Satory et le soutien financier pour le projet de passerelle piétonne entre Poissy et Carrières-sous-Poissy
- Créé en 2018, Seine et Yvelines Environnement, seul opérateur de compensation environnementale portée par une collectivité locale, participe d'une offre renforcée pour **l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire** (restauration du Cœur Vert de la Boucle de Chanteloup ; création de milieux humides à proximité de la ZAC de Satory Ouest pour y relocaliser des espèces protégées)



POINTS FORTS

- Depuis 2018, la création de l'opérateur interdépartemental **Seine-et-Yvelines Environnement** dédié à la compensation environnementale accompagne les aménageurs franciliens dans la limitation des impacts de leur activité sur la biodiversité
- En 2019, l'état des lieux de ses émissions de carbone a permis au Département d'**établir des objectifs mesurables de réduction de sa consommation énergétique**



1^{er} Bilan Carbone du Département
Réalisé en 2019 :

96 000
tonnes de CO2

12 300
tonnes d'agréats recyclés sur les réseaux routiers (2020)

525 M€
pour la construction/reconstruction de 15 collèges écoresponsables

49%
de véhicules propres dans la flotte départementale



PERSPECTIVES 2021-2027

- **Structuration d'une offre de compensation anticipée des impacts sur la biodiversité** - aujourd'hui éclatée sur le territoire : la transformation de Seine et Yvelines Environnement en opérateur de plein exercice poursuit l'objectif de neutralité carbone pour tous les projets portés par le Département
- **Une politique ambitieuse en matière de performances environnementales** : une diminution de 40% de la consommation énergétique du parc immobilier départemental à l'horizon 2030 se réalisera notamment au travers d'un investissement massif de 525 M€ pour la construction ou reconstruction de 15 collèges d'ici à 2026. L'exigence d'une réponse aux plus hauts standards environnementaux, par le recours systématique au bois et aux matériaux biosourcés dans la production du bâti, permettra par ailleurs la structuration de la filière professionnelle du bois yvelinois
- **L'inscription de critères écologiques dans la politique d'investissement du Département** en faveur des collectivités (Bonus Vert) le positionne en chef de file de l'action environnementale sur le territoire
- **L'objectif d'approvisionner la totalité des cantines des collèges yvelinois en circuits courts** par la coordination et la massification des commandes publiques des Yvelines et des Hauts-de-Seine consacre une politique affirmée de soutien à l'agriculture locale et raisonnée



JEUNESSE

À travers l'ensemble des compétences qu'il exerce (PMI, aide sociale à l'enfance, prévention spécialisée, collèges, numérique scolaire, pass jeunes), le Département s'efforce de construire une véritable politique « jeunesse ». Cette politique se décline en deux axes stratégiques :

- La protection contre les risques sanitaires et sociaux
- L'accès à l'éducation, à la culture et au sport.

Cette politique vise en priorité les jeunes les plus fragiles afin de rétablir une égalité des chances.

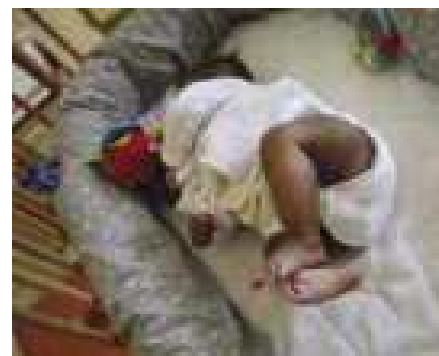
COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Département met en œuvre une politique qui accompagne et soutient les jeunes dans toutes les étapes de leur vie. Cette approche globale permet de créer de la continuité dans les dispositifs en faveur de la jeunesse et de penser une solution pour chaque jeune en fonction de ses besoins. À ce titre, une attention particulière est portée aux jeunes les plus fragiles et à l'égalité des chances. Ainsi, la compétence du Département en matière d'aide sociale à l'enfance et d'éducation conduit à assurer la protection des jeunes en danger, offrir des outils éducatifs adaptés à chaque jeune, promouvoir l'accès à la culture et au sport et accompagner les jeunes dans leur orientation scolaire et professionnelle afin d'en faire de jeunes adultes autonomes.

600
jobs étudiants en 2021

100 M€
sur 10 ans pour
le financement de l'Institut
du psychotraumatisme
de l'enfant

150 000
jeunes éligibles
à la carte Pass+



RÉALISATIONS 2015-2021

PLAN PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

Création de 500 jobs étudiants dans le cadre du programme « Yes+ » de solidarité intergénérationnelle. Mise en place d'une épicerie solidaire mobile à destination des étudiants de l'université Versailles Saint Quentin (UVSQ)

CRÉATION DU PASS+ JEUNES

Il s'agit d'une aide annuelle de 80€ (100€ pour les boursiers) pour tous les jeunes de la 6^e à la majorité destinée à financer des activités sportives et culturelles extrascolaires. Cette opération interdépartementale concerne dans les Yvelines environ 150 000 jeunes et 1 000 organismes sportifs ou culturels

DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE PRÉVENTION JEUNESSE

Le Département finance 26 chargés de prévention et 51 référents prévention dans les quartiers et collèges sensibles afin de détecter les jeunes en situation de risque.

ADAPTATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT À L'ASE

Diminution du placement en établissements et construction d'une « riposte graduée » (primauté des interventions au domicile et de l'accueil de type familial (village d'enfant, famille d'accueil, lieu de vie)

INSTITUT DU PSYCHOTRAUMATISME DE L'ENFANT

Création de la structure de préfiguration : un futur lieu de soin, de coordination de réseau, de recherche et de formation en matière de psychotraumatisme chez l'enfant

CRÉATION D'UN CORPS D'INSPECTION DES ÉTABLISSEMENTS ASE

Equipe en charge de veiller annuellement à la sécurité des conditions d'accueil dans tous les établissements autorisés par le Département

PERSPECTIVES 2021-2027

COLLÈGES

- Poursuite d'une politique d'intervention massive dans les quartiers Politique de la Ville avec la construction/reconstruction de 3 collèges (Les Mureaux, Trappes, Sartrouville) afin d'encourager la réussite éducative
- Déploiement de tablettes à destination des collégiens et professeurs pour faire du numérique scolaire une ressource et un vecteur de réussite

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Des investissements importants – de l'ordre de 150 à 200 M€ / an - en faveur de l'attractivité de notre enseignement supérieur et médical (IUT de Mantes, Hôpital 2.0, Campus des métiers de la santé)

ÉGALITÉ DES CHANCES

- **Déploiement du soutien scolaire et de l'aide à l'orientation** : dispositif de mentorat adossé à une plateforme numérique d'accompagnement pédagogique pour les enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance

- **Développement d'une politique d'accueil en internat** comme alternative au placement des enfants en danger
- Déploiement d'une politique d'insertion des jeunes majeurs : programme spécifique pour l'aide à l'insertion sociale et professionnelle des « jeunes majeurs » de l'ASE dont la mise en œuvre est confiée à ActivitY'

PRÉVENTION JEUNESSE

Création d'un groupement de coopération social en charge de piloter, coordonner et déployer les actions en matière de prévention et d'insertion jeunesse (prévention collège, soutien scolaire, aide à l'orientation, insertion jeune, logement).

INVESTISSEMENT

Poursuite de la refonte de l'offre d'accompagnement des enfants placés par l'aide à la construction de 10 villages d'enfants dans les Yvelines, soit 500 places d'accueil de type familial.



POINTS FORTS

- Des interventions de prévention à travers un réseau d'intervenants dans les quartiers en politique de la ville
- Une priorité donnée au soutien éducatif pour les jeunes les plus en difficulté
- La création du premier institut départemental de lutte contre le psychotraumatisme

LES AGENCES DU DÉPARTEMENT

- **AUTONOMIE - Agence interdépartementale de l'autonomie**
www.78-92.fr

- **ENVIRONNEMENT - Seine et Yvelines Environnement (ex-Biodif)**
www.biodif.org



- **AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE - Seine et Yvelines Numérique**
www.sy-numerique.fr



- **INSERTION - ActivitY'**
www.yvelines.fr/economie-et-emploi/insertion/activity/



- **AIDE AUX COMMUNES RURALES - Ingéniery**
https://ingeniery.fr



- **RESTAURATION SCOLAIRE - C'Midy**
www.yvelines.fr/cmidy



- **HABITAT - Office foncier solidaire**
sgoudiard@yvelines.fr



- **DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - SEM Yvelines Développement**
jmripart@yvelines.fr



VOS CONTACTS UTILES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

- 01 39 07 78 78
- www.yvelines.fr/contact

SITES UTILES

- yvelines.fr
- yvelines-infos.fr
- sortir-yvelines.fr
- www.78-92.fr le portail des aides et services

- Facebook : yvelines le département
- Twitter : Les_Yvelines
- Instagram : les_yvelines
- YouTube : YvelinesCG78
- LinkedIn : Département des Yvelines

NUMÉROS UTILES

- **Allô Solidarité**
01 30 836 836
- **Allô PMI** 01 30 836 100
- **Allô Planification familiale**
01 30 836 121
- **Allô Autonomie**
0 801 801 100
- **Alerte maltraitance**
01 39 55 58 21
- **Agence départementale d'information sur le logement (Adil)**
01 39 50 84 72
- **Archives des Yvelines**
01 61 37 36 30
- **Musée départemental Maurice Denis**
01 39 73 87 87
- **Service archéologique interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine**
01 61 37 36 86

